



- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 12 DECEMBRE 2019 -

- : - : - : - : -

Mme Corinne Imbertie
Sténotypiste de conférences
8, rue du Moulin Blanchard
92 220 - Bagneux

☎ 01 46 12 96 05/ 📠 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	5
Désignation d'un secrétaire de séance	5
Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019	6
Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019	6
1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE	9
1.1 - Vote du budget primitif de la commune - année 2020	9
1.2 - Vote du taux des trois taxes locales - année 2020	34
1.3 - Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - année 2020	34
1.4 - Approbation d'un contrat d'ouverture de crédit pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie	35
1.5 - Modification du tableau des effectifs du personnel	35
1.6 - Fixation des tarifs municipaux 2020	35
1.7 - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2020	35
1.8 - Attribution de la dotation de fonctionnement 2020 au Théâtre André Malraux	37
1.9 - Attribution d'une subvention à l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF) pour l'année 2020	38
1.10 - Attribution d'une subvention à la Maison du Conte pour l'année 2020	42
1.11 - Attribution d'une subvention à l'association Amicale des séniors de Chevilly-Larue pour l'année 2020	43
1.12 - Attribution d'une subvention à l'association Les amis de la librairie de Chevilly-Larue au titre l'année 2020 (2 nd envoi)	43
1.13 - Présentation du rapport d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF)	46
1.14 - Présentation du rapport d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)	47
1.15 - Présentation du rapport d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)	48
2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	49
2.1 - Approbation de la convention entre le Département du Val-de-Marne et la commune de Chevilly Larue relative au programme local de prévention bucco-dentaire	49
3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	50
3.1 - Approbation de la convention 2020 pour les missions de l'Agence locale de l'Énergie du Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne (CAUE 94) au sein du Relais-énergie	50
4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FÊTES ET CÉRÉMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	50
5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ	50
QUESTIONS DIVERSES	50



CONSEIL MUNICIPAL
- JEUDI 12 DECEMBRE 2019 -

(La séance est ouverte à 19 h 10 sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la MAIRE. - Bonsoir à tous. Vous avez été convoqués, dans les formes légales, en séance ordinaire du Conseil municipal, le 6 décembre 2019.

Je vais procéder à l'appel nominatif.

(Mme la Maire procède à l'appel...)

Stéphanie DAUMIN, présente.

Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente.

André DELUCHAT, présent.

Hermine RIGAUD, présente.

Laurent TAUPIN, présent.

Patrick BLAS, présent.

Élisabeth LAZON, en retard, pouvoir à Laurent Taupin.

Barbara LORAND-PIERRE, en retard, pouvoir à Stéphanie Daumin.

Dominique LO FARO, présent.

Charlotte RÉGINA, présente.

Jean-Paul HOMASSON, présent.

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, présente.

Régine BOIVIN, présente.

Renaud ROUX, présent.

Muriel DESMET, présente.

Joseph RAMIASA, présent.

Hadi ISSAHNANE, en retard.

Amélie AFANTCHAWO, absente, pouvoir à Patrick Blas.
Genaro SUAZO, absent, pouvoir à Nora Lamraoui-Boudon.
Sophie NASSER, présente.
Vincent PHALIPPOU, absent, pouvoir à Ibrahim Aboudou Bagassi.
Kawtar SALIM OUZIT, absente, pouvoir à Renaud Roux.
Frédéric SANS, en retard, pouvoir à André Deluchat.
Carole BARBARIAN, en retard, pouvoir à Charlotte Régina.
Michel BENETEAU DE LAPRAIRIE, présent.
Philippe KOMOROWSKI, présent.
Ibrahim ABOUDOU BAGASSI, présent.
Armelle DAPRA, absente, pouvoir à Régine Boivin.
Liliane PONOTCHEVNY, présente.
Beverly ZEHIA, absente, pouvoir à Yacine Ladjici.
Michel PIERRE, présent.
Bérengère DURÈGNE, présente.
Yacine LADJICI, présent.

PREAMBULE

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la MAIRE. - Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, nous devons désigner un secrétaire de séance. Je vous propose M. Dominique Lo Faro.

(Approbation générale.)

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, je souhaiterais rendre hommage à Monsieur Christian Nourry, ancien Maire-adjoint de Chevilly-Larue, qui nous a quittés le 29 novembre dernier à l'âge de 73 ans. Il fut élu au Conseil municipal de 1995 à 2017 et assumait, au sein de l'exécutif municipal, de nombreuses responsabilités en tant que Maire-adjoint au logement, à l'enfance, à la jeunesse, au sport, à la prévention de la délinquance et à la tranquillité publique. Il fut d'abord et avant tout un citoyen engagé, mû par des valeurs de solidarité, de grande générosité et de justice sociale. Nombreux sont les Chevillais qui ont pu compter sur son engagement.

Je souhaiterais, si vous le voulez bien, que nous observions, en hommage à sa mémoire, une minute de silence.

(Il est procédé à une minute de silence.)

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019

Mme la MAIRE. - Vous avez reçu le procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre dernier, ainsi que celui du 14 novembre. Appellent-ils des remarques ?

Mme PONOTCHEVNY. - Je n'ai aucune remarque pour le procès-verbal du 3 octobre, mais j'en ai une pour celui du 14 novembre. Je n'étais pas présente, je m'abstiendrai donc de l'approuver. Cependant, après lecture, je tiens à faire une mise au point concernant le sujet 2.2, page 73, concernant mon remplacement au sein du Conseil d'administration de la Maison pour Tous.

J'ai adressé ma démission à Mme la Maire le 11 novembre, et, dans le même temps, j'ai informé de mon absence au Conseil municipal du 14 novembre. Je ne pensais pas que ce sujet serait à l'ordre du jour du Conseil municipal trois jours plus tard, sans avis, et de plus, en mon absence et en l'absence de Mme Durègne.

Le Directeur de cabinet de Mme la Maire a téléphoné la veille de ce Conseil municipal, soit deux jours après à ma démission, à Mme Bérengère Durègne, afin de lui proposer de me remplacer, ce qu'elle a accepté. Rien n'a filtré de cette décision que j'ai apprise après le Conseil municipal du 14 novembre.

Je ne veux donc pas que mon remplacement laisse à penser que j'ai téléguidé ce choix, qui m'est étranger, n'ayant donné, en ce qui me concerne, aucune directive.

D'autre part, je voudrais que soit rectifié que « Mme Bérengère arrivera plus tard » et noter à la place « absente » au Conseil municipal du 14 novembre.

Mme la MAIRE. - Vous souhaitez une modification dans le procès-verbal ?

Mme PONOTCHEVNY. - Oui, dans la liste des présents.

Mme la MAIRE. - Oui, nous avons annoncé qu'elle serait en retard et finalement elle n'est pas venue.

Mme PONOTCHEVNY. - Ce point doit être rectifié.

Mme la MAIRE. - Je tiens à préciser que figurait à l'ordre du jour la désignation de représentants au sein du Conseil d'administration de la Maison pour Tous. Il eut été bizarre de ne pas saisir cette opportunité.

Mme PONOTCHEVNY. - L'apprendre après le Conseil est un peu fort.

Mme la MAIRE. - Vous aviez démissionné Liliane.

Mme PONOTCHEVNY. - Je tenais à le dire.

Mme la MAIRE. - Cette précision étant faite, y a-t-il d'autres questions ou précisions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix celui du 3 octobre.

☞ **VOTE : LE PROCES-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2019 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Je mets aux voix celui du 14 novembre.

➡ **VOTE : LE PROCES-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2019 EST ADOPTE, MOINS DEUX ABSTENTIONS (MME DUREGNE, MME PONOTCHEVNY).**

Mme DUREGNE. - Je n'étais pas là.

Mme la MAIRE. - Avant d'entamer l'ordre du jour, je tiens à rappeler quelques règles fondamentales qui s'appliquent à l'ensemble des élus municipaux, ainsi qu'aux membres de l'administration communale.

Conformément au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), les données personnelles collectées et enregistrées par une commune, dans le cadre de ses missions de service public, le sont pour un usage déterminé, explicite et légitime.

Elles ne peuvent être utilisées pour d'autres finalités, sans le consentement des personnes concernées, et ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins de communication politique, menée par un élu membre de la collectivité ou un candidat à une élection.

La CNIL a rappelé que, par principe, l'utilisation des fichiers du secteur public à des fins de communication politique est interdite. Toute utilisation de fichier public, à des fins de communication politique, est susceptible de constituer un détournement de finalité, infraction pénalement réprimée par l'article 226-21 du Code pénal, pouvant aller à une peine maximum de 5 ans d'emprisonnement et à une amende de 300 000 €.

Or, une Chevillaise s'est plainte, auprès de moi, qu'un Conseiller municipal, M. Ladjici, aurait utilisé des fichiers d'adresses de la commune, fichiers qu'il aurait obtenus, dans le cadre de ses fonctions d'élu, pour effectuer sa communication politique.

Elle m'a ensuite communiqué un échange de mail, dans lequel M. Ladjici indique, en s'adressant à elle : « *Vous faites partie d'une liste de diffusion de la mairie. J'y ai eu accès en tant qu'élu et il a semblé à un membre de mon équipe que vous pouviez être intéressée par cette information* ». Le mail date du 5 décembre 2019 à 14 h 21.

En tant que responsable de l'administration communale, et donc garante du respect de la RGPD, je vous demande Monsieur Ladjici de m'indiquer de quel fichier il s'agit, ainsi que les conditions dans lesquelles ce ou ces fichiers vous ont été remis... Je vous pose une question et je vous donne donc la parole.

M. LADJICI. - Bonsoir à tous, chers collègues et Madame la Maire. Je souhaite que nous répondions collectivement à cette question. Comment avez-vous adressé des centaines de SMS à des citoyens chevillais pour les inviter à participer à votre réunion publique ? J'ai plusieurs copies de ces SMS. Je souhaite également savoir comment vous avez obtenu ces numéros de téléphone.

Mme la MAIRE. - Je peux apporter toutes les réponses.

M. LADJICI. - De la même manière, je peux apporter toutes les réponses.

Mme la MAIRE. - Je vous précise qu'il ne s'agit en rien de fichiers communaux.

M. LADJICI. - Je vous confirme, de la même façon, que ces informations sont arrivées par le biais d'autres citoyens, qui m'ont transmis la liste.

Mme la MAIRE. - Ce n'est pourtant pas ce que vous indiquez à la personne en question.

M. LADJICI.- Vous ne m'avez pas prévenu, ni donné les copies de mails avant, il aurait été judicieux pour expliquer la démarche que vous m'informiez auparavant de cette question. Comme vous ne l'avez pas fait, n'ayant pas les documents auxquels vous faites référence, je ne peux pas vous répondre.

Mme la MAIRE. - Vous semblez pourtant être assez affirmatif dans le mail de réponse que vous apportez à cette personne.

En tant que responsable de l'administration communale, et donc garante du respect de la RGPD, je vous indique qu'il s'agit d'un manquement grave au règlement général de protection des données personnelles et qu'il est de mon devoir de signaler ce manquement à Mme la Procureure de la République.

Je vous enjoins de ne plus utiliser de données à caractère personnel auxquelles vous pourriez avoir eu accès en votre qualité de conseiller municipal, tout comme je vous demande dorénavant de respecter scrupuleusement les dispositions du RGPD et de la loi Informatique et Libertés, dont le non-respect est susceptible d'être sanctionné par la CNIL ou par des juridictions civiles et pénales.

M. LADJICI. - Je vous invite à saisir le Procureur de la République et à transmettre toutes les pièces à votre disposition. J'en ferai de même pour tous les SMS et tous les appels que vous avez émis pour inviter les citoyens à participer à votre réunion publique. J'ai beaucoup de questionnements sur la disponibilité de ces numéros de téléphone de citoyens qui font appel à des services municipaux. Ces numéros ne sont pas tombés du ciel, je pense qu'ils font partie de fichiers municipaux auxquels je n'ai pas accès. Ce qui devrait vous interroger, Madame la Maire, en tant que responsable de cette collectivité, c'est comment vous pouvez manquer à ce point de diligence et de professionnalisme pour protéger les données de nos concitoyens. Cela veut dire que n'importe qui pourrait avoir accès à ces fichiers municipaux.

Je trouve curieux - je n'ai pas le mail de la citoyenne en question et je veux bien l'avoir - qu'un élu de l'opposition puisse avoir accès à tous les fichiers de la municipalité.

Mme la MAIRE. - Je ne vous le fais pas dire. C'est la raison pour laquelle je vous interroge. En pareille circonstance, il aurait fallu que vous me le demandiez, ce qui n'a pas été le cas...

M. LADJICI. - Saisissez le Procureur de la République.

Mme la MAIRE. -... et je n'ai rien pu vous communiquer, je ne vois donc pas comment vous pouvez exprimer le fait que vous ayez utilisé un fichier...

M. LADJICI.- Je vous invite à saisir le Procureur de la République qui diligentera une enquête et donnera les dispositions. J'en ferai de même et j'aurai également accès à l'information sur les données que vous avez récemment utilisées pour votre réunion publique du 3 décembre.

Mme la MAIRE. - Aucun problème.

M. LADJICI. - Tous nos concitoyens sauront comment sont utilisées leurs données personnelles.

Mme la MAIRE. - Elles sont données par les intéressés, de leur libre choix, et ne sont pas issues de fichiers communaux, Monsieur Ladjici. Cette précision étant faite, je vous enjoins activement à respecter désormais ces règles.

Nous allons entamer l'ordre du jour.

1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE

1.1 - Vote du budget primitif de la commune - année 2020

M. DELUCHAT. - Bonsoir Madame la Maire, Mesdames, Messieurs et chers collègues. L'ordre du jour de notre Conseil municipal est relatif à l'adoption du budget primitif 2020. Le projet que je vais vous proposer se situe dans la suite logique de la présentation et du débat du Conseil municipal du 14 novembre 2019.

Les orientations de la majorité municipale, clairement exposées lors de l'intervention de Mme la Maire, ont été suivies d'un échange nourri avec nos concitoyens présents dans la salle. Des précisions ont été ainsi apportées, des avis différents ou divergents ont pu être évoqués, permettant aux élus de l'ensemble du Conseil municipal d'intervenir, et pour ce qui est de la majorité municipale, d'affirmer plus précisément les choix présentés.

À la lecture d'une Tribune libre de ce mois, certains collègues de l'opposition ont jugé les échanges trop longs ; pour ma part, je leur rétorque que les bases de la démocratie sont de la faire vivre dans le respect que nous devons à nos concitoyens.

Ces mêmes collègues de l'opposition ont pu prendre connaissance du rapport sur les orientations budgétaires, certes de 33 pages et dense, présenté par chapitre pour leur faciliter la tâche, mais qu'ils appellent « support de travail ». Ils ne l'ont pas trouvé à leur goût, nos services croyaient pourtant bien faire. Comprenez qui pourra et cela d'autant plus que Mme la Maire a pris grand soin de capter les éléments essentiels de ce rapport sur un PowerPoint durant la séance où tout un chacun pouvait retrouver ses repères.

Nous avons pu entendre et surtout lire, sur son site, notre collègue de l'opposition, au nom de son groupe « Unissons-nous », répéter à satiété qu'il est rassurant de constater que la dotation globale de fonctionnement diminue. C'est, de son point de vue, la validation de la gratuité des tâches régaliennes que nous accomplissons au nom de l'État Nation.

Lorsque nous suivons, comme vous le faites, l'évolution depuis 2014 de l'exécution des différents budgets, vous constaterez qu'entre 2014 et 2019, nous avons réalisé 40 M€ d'investissement. Vous aurez remarqué que les fonds de péréquation ajoutés aux dotations de l'État que nous ne percevons plus, nous ont privés de 30 M€. Vous avez apprécié que les impôts des ménages n'aient subi aucune augmentation depuis 3 ans. Sur le mandat, leur progression a été inférieure à l'inflation.

Les tarifs des prestations municipales ont été également, en moyenne, inférieurs à l'inflation et très inférieurs au coût réel pour chaque chevillais, sans exception. Sachez que les nouvelles institutions, non stabilisées à ce jour, nous coûtent aussi pour leur fonctionnement. Et pourtant, nous n'avons pas supprimé de services publics locaux, au contraire, nous en développons. Nous mettons tout en œuvre pour réussir à passer entre les mailles du filet de l'austérité. Nous devons tout cela à la politique mise en œuvre depuis des dizaines d'années par les différents maires qui se sont succédé. À chaque mandature, nous avons toujours préparé nos budgets en ayant une perspective d'au moins 6 ans, voire plus.

Reconnaissez, mes chers collègues, qu'à chaque exercice, nous avons toujours recherché des

ressources de substitution car nous anticipions ce qui allait se passer. Alors oui, avec des prélèvements nouveaux, des dotations en berne et des réformes qui nous pénalisent quant à l'évolution de nos bases, nous avons mieux passé la rampe et avons évité que les Chevillais en pâtissent.

Comme l'aurait dit mieux que moi Christian Hervy, « voir loin et avoir en permanence un coup d'avance » est la marque de fabrique de cette ville, celle que poursuit Stéphanie Daumin. Je suis donc fier d'avoir pu être à ses côtés pour la mettre en œuvre.

N'en déplaise à l'opposition, et notamment à notre collègue soutenu par le député de notre circonscription et La République en marche, nous n'avons pas attendu son arrivée en 2014, pour avoir une gestion active de notre dette qui nous a permis de réduire les frais financiers de centaines de milliers d'euros. Nos emprunts sont tous fiables. Vous vous évertuez néanmoins à enfumer les Chevillais avec de fausses informations. Vous atteignez d'ailleurs le summum en parlant d'emprunts indexés sur une valeur de Singapour.

Vous confondez Monsieur l'élu, la gestion de la dette avec la gestion d'un quelconque portefeuille boursier. Nous ne vous avons pas attendu pour mettre en œuvre le développement durable, pour développer les énergies renouvelables, pour aider les familles pour leur isolation, pour aider les Chevillais à acquérir un vélo, pour aider les jeunes dans leurs projets, pour transformer notre flotte automobile, pour prévenir la sécurité dans notre ville, pour apporter des solutions durables et pérennes aux familles, tant en matière de logement que d'aides.

Vous écrivez aussi qu'il reste 6 à 12 % de budget inutilisés après une année de fonctionnement et reportés sur les exercices suivants. Le mécanisme budgétaire est tellement pointu qu'il vous faut être précis aussi en cette matière. Or, j'ai le regret de vous dire que vous êtes un apprenti sorcier. Vous voulez sûrement évoquer l'affectation des résultats d'un exercice N-1 reportés. Sachez que les pourcentages sont loin de ceux que vous évoquez, ils proviennent des soldes d'exécution du budget de fonctionnement et des restes à réaliser en investissement, ils peuvent donc donner un résultat de clôture variant de manière très inférieure à vos pourcentages. Je donne un exemple du Compte administratif 2018 : le résultat de clôture est de 934 441 €, reporté sur le budget suivant. Notre épargne brute, appelée aussi autofinancement, permet à chaque exercice de financer nos investissements, et de toute façon, doit couvrir nos remboursements d'emprunts en capital. Laisser croire que cette épargne brute serait la poire pour la soif, afin d'être utilisée à d'autres fins, notamment comme aide financière, n'est pas concevable. Comment financeriez-vous les éventuels investissements que vous voudriez faire ? Par l'emprunt en totalité, moins quelques subventions, et votre dette exploserait ; ou en supprimant des services à la population ou en augmentant les impôts des ménages ou les produits de service ?

Il en est de même du projet de retraite universelle, qui ne convainc que ceux qui en font la promotion.

Je voulais dire cela avant d'aborder le budget prévisionnel 2020. Concrètement, je pense cet éclairage, utile. Le projet de loi de finances pour 2020 ne bousculera pas ce qui existait pour 2019, mais continue à modifier les contours de ce qui existait en termes d'éligibilité de dotations, en termes de contributeurs aux péréquations horizontales. Avec aucune hausse pour l'instant des valeurs locatives, un amendement non encore adopté viserait à une augmentation de 0,9 %. Ces bases locatives, qui devaient être revues, sont toujours celles de 1970.

Tous les gouvernements, qui se sont succédé, ont fait travailler des équipes sur des projets, mais

tous sont restés au fond d'un tiroir. Il s'agit d'une continuité qui prépare la future suppression totale de la taxe d'habitation. Dans l'attente, la dotation forfaitaire de l'État continuera à être nulle pour notre Ville et l'augmentation de 1,9 % du nombre d'habitants en 2019, selon les sources de l'INSEE, n'aura aucun effet sur cette dotation forfaitaire. Tout accroissement de population participera à l'écrêtement de la dotation si nous la percevons. C'est la continuité de l'austérité où les collectivités territoriales sont mises à contribution pour le redressement des finances publiques. Depuis 2008, avec le contrat de stabilité, puis en 2013 avec le contrat de confiance et de responsabilité qui a ainsi vu une chute conséquente de la dotation globale de fonctionnement, sans omettre le contrat de confiance État/Collectivités locales pour un engagement d'augmentation des dépenses de fonctionnement l'année dernière, limitant, pour les communes de plus de 60 M€ de budget de fonctionnement, à 1,2 % l'augmentation de ces dépenses.

En somme, cette loi de finances 2020 poursuit la cure d'austérité des collectivités territoriales et prépare de plus importantes évolutions, dont la réforme de la taxe d'habitation sera la première pierre.

Concernant les institutions de la Métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux, les propos du Secrétaire d'État, M. Lecornu, chargé des collectivités territoriales, laissent augurer que ce mécano institutionnel mal conçu pourrait être revu après les élections municipales. De toute façon, il ne pourra pas continuer à fonctionner, sans laisser des cadavres dans les placards, et par conséquent des populations abandonnées.

Notre budget primitif 2020 ne change pas la donne et subit les rigidités des financements qui sont plus que jamais en œuvre : la disparition progressive de la taxe d'habitation avec les dégrèvements à 100 % pour les 69 % des bénéficiaires chevillais, le gel des autres sources de financement, dont l'attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris fixée au montant de 2015.

Toutes les évolutions des bases économiques, comme nous l'avions par le passé, en moyenne, en progression de 3 à 4 %, seront perçues par la Métropole du Grand Paris. Cette année 2020 sera la dernière année de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, elle sera en 2021 perçue directement par les territoires, si aucun changement n'intervient entre-temps.

Le budget de fonctionnement augmente de 0,4 % par rapport au budget prévisionnel 2019, soit un montant de 44 263 000 €. La section d'investissement est inférieure de 0,98 % par rapport à 2019 et représente 8 621 000 €. Ces deux sections constituent le budget primitif 2020 qui correspond à 52 883 000 €, soit un budget en progression de 0,18 %.

Le budget de fonctionnement disponible, déduction faite des prélèvements péréquateurs et des reversements de taxes collectées pour l'Établissement public territorial, est réellement de 39 145 000 €. Au total, le budget primitif 2020 ressort réellement à 49 715 000 €, soit 0,55 %.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un montant de 40 958 000 € après retraitement des péréquations, soit + 0,8 %. Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 38 022 000 €, une fois soustraites les atténuations de produits, soit + 0,37 %.

La dynamique des recettes réelles de fonctionnement est deux fois supérieure à celle des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui provient d'une optimisation efficace des recettes et d'une bonne maîtrise des dépenses. Il est bon de souligner tout cela, et de le mettre au crédit du

bon travail effectué dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2020.

Les recettes réelles de fonctionnement proviennent principalement, par ordre d'importance :

- pour 86,05 %, des impôts et taxes directs et indirects, soit 37 971 000 €, y compris la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui est reversée à l'Établissement public territorial,
- des produits des services, pour 6,17 %, soit 2,7 M€,
- des dotations et subventions pour 6,07 % soit 2,6 M€.

Pour le second exercice, les produits des services dépassent les dotations et subventions, puisque nous ne percevons plus la dotation forfaitaire de l'État.

S'agissant des bases fiscales, sans revalorisation générale, dans l'attente du vote définitif de la loi de finances, elles progressent de 3,78 % pour la taxe d'habitation et de 0,10 % pour la taxe foncière. Cela donne un produit fiscal de 14 500 000 €, soit + 1,46 %.

L'allocation de compensation de la Métropole est celle de 2016, valeur 2015, soit 20 M€. Les autres recettes fiscales proviennent des impôts indirects.

Les produits des services évoluent de + 2,94 %, provenant pour l'essentiel de la bonne facturation des services liée à une augmentation de la fréquentation.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont quasiment stables (+ 0,03 %) par rapport au budget primitif 2019 et représentent 7 M€ pour les charges à caractère général, et 23,9 M€ pour les charges de personnel (masse salariale). Les autres charges de gestion courante (chapitre 65), là où figurent les subventions aux associations et le fonds de compensation des charges transférées, représentent 4,08 M€. Les charges exceptionnelles s'élèvent à 357 000 €.

Ainsi, en faisant abstraction des fonds de péréquation et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les dépenses réelles de fonctionnement restent contenues à + 0,30 %.

Zoom sur les péréquations 2020 : Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et le fonds de péréquation intercommunale restent stables. Le fonds de solidarité régional d'Ile de France évolue, quant à lui, de 6 %, soit une enveloppe passant de 330 M€ à 350 M€.

Concernant l'investissement, les dépenses sont de 8 485 000 €, soit moins 1,29 % de budget primitif à budget primitif, répartis comme suit : 5 847 000 € en dépenses d'équipement et 2 638 000 € en dépenses financières. Les ressources permettant ce montant d'investissement proviennent pour 80,62 % de ressources propres (autofinancement dégagé, subventions et dotations) et de 19,38 % en ayant recours à l'emprunt.

Je tiens à souligner la solidité de cet investissement puisqu'il permet de rembourser presque un million d'euros en capital : 1 629 000 € contre 2 623 000 €. Les intérêts payés en 2020 seront en baisse de 7,8 % et représenteront 694 000 €.

La dette, au 1^{er} janvier 2020, sera ainsi de 26,3 M€ au taux pondéré de 2,62 % pour une durée moyenne de 6 ans et 7 mois. Ce niveau de dette est le même que celui que nous avons connu en 2006.

La masse salariale, appelée injustement « charges de personnel » dans la maquette budgétaire, se retrouve à l'identique de 2019, du fait de plusieurs éléments : les évolutions statutaires des carrières et des reclassements indiciaires avec l'application des PPCR ont été moins favorables aux agents et ont lissé leur déroulement de carrière, des différentes évolutions dans les services où des remplacements n'ont pas été pourvus immédiatement. Ces deux points nous permettent d'envisager 2020 sans progression, tout en assurant que la Ville continue à poursuivre sa politique de sécurisation des parcours professionnels et de recherche de marges de manœuvre dans l'organisation de l'administration.

Des projets en fonctionnement présentés dans le rapport d'activité peuvent être déclinés en cinq grandes politiques publiques. Les actions réalisées et les différents dispositifs mis en place durant l'année 2019 seront poursuivis en 2020, et aucune modification ne vient impacter ce budget qui ressemble au précédent. Je m'autorise à ne pas le décliner dans le détail, mais à pointer ce qui évoluera en 2020, puisque Mme la Maire a présenté l'ensemble des données constituant la maquette budgétaire, que vous avez entre les mains.

La politique éducative locale - l'enfance, l'enseignement, la petite enfance, la jeunesse, la restauration et le sport - correspond à cinq directions ou services et représente 54 % du budget de fonctionnement.

Avec la poursuite des investissements pour l'avenir de nos enfants (crèches, écoles et rénovation de certaines), des coûts de fonctionnement viendront s'ajouter.

Nous poursuivrons les projets et les actions. Les classes d'environnement seront maintenues à 9 jours et les classes de cirque à 8 jours. Nous continuerons l'activité jeunesse pour favoriser l'éclosion de projets, de talents, l'accompagnement de parcours et les animations hors les murs.

Nous maintiendrons un service public de qualité, avec prochainement, dans le courant de l'année 2020, 224 berceaux dans nos crèches.

Nous renforcerons le sport pour tous et la poursuite des projets avec la réouverture du gymnase Lilian Thuram et l'avancée du projet de terrain de rugby.

Les services de la politique sociale et de solidarité représentent 9 % du budget de fonctionnement : la solidarité envers tous, dont les plus démunis, l'entraide, les aides et les questions liées à la santé seront confortées. Nous maintiendrons les initiatives en direction de nos aînés, aides et loisirs, tout comme le fonctionnement dynamique du foyer Gabriel Chauvet.

Pour la politique d'aménagement durable du territoire, trois directions et services représentent 19 % du budget de fonctionnement. Le patrimoine bâti, les espaces verts, la voirie et la logistique sont principalement concernés. La poursuite de l'Agenda 21 - seconde phase - s'étale dans le temps avec des travaux d'amélioration du patrimoine bâti.

La sécurité et la prévention font l'objet de partenariats renforcés : des actions de prévention spécifiques ou plus globales sont mises en place. La police municipale fonctionnera en année pleine avec ses 11 postes et le dispositif de vidéo surveillance, en cours, se poursuivra.

La politique Fêtes, cérémonies et vie associative correspond à 5 % du budget de fonctionnement,

les initiatives phares de 2019 sont maintenues et/ou adaptées. Le soutien aux associations se poursuit avec les mêmes objectifs, que nous partageons : générer du lien social et être utile au vivre mieux.

La politique Culture et patrimoine correspond à 14 % du budget de fonctionnement, il s'agit du maintien au haut niveau du domaine culturel avec un renouvellement plus étalé des collections et des supports numériques qui ne pénalise pas les Chevillais. Le soutien au conservatoire de musique, de danse et d'arts plastiques se poursuit : théâtre André Malraux, Maison du Conte,...

Les investissements s'établissent à 8 621 000 € en 2020. Les dépenses d'équipement (5 847 000 €) sont en baisse de 5 %, avec un programme pluriannuel d'investissement (2 345 000 €), que vous avez en annexe. D'autres opérations pluriannuelles (568 000 €) et d'autres dépenses concernent des acquisitions de mobilier et de matériel. S'ajoutent aussi les travaux d'entretien du patrimoine, de la voirie et des espaces verts. Vous avez tous les détails des crédits d'investissement et les subventions afférentes et ensuite par secteur, avec le catalogue des travaux. Je pense l'information vraiment complète.

Le remboursement du capital de la dette sera de 2 623 000 €.

Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir des recettes d'équipement :

- l'autofinancement dégagé pour 2 936 000 € et d'autres ressources dont le FCTVA et la taxe d'aménagement, les subventions et dotations, les amendes de police pour 2 126 000 €,
- des cessions d'immobilisation,
- et l'emprunt pour 1 629 000 €.

L'équilibre réel sur l'exercice 2020 se vérifie à partir de la relation suivante : ressources propres (6 855 000 €) > remboursement en capital (2 622 000 €).

Ce budget prévisionnel 2020 est un budget sincère et véritable qui maintient la trajectoire de l'équipe municipale depuis 2014 : il vise à faire tous les efforts nécessaires pour répondre aux souhaits et besoins de la population, quand actuellement d'autres collectivités taillent dans les services publics. Pour l'avenir, beaucoup dépendent des politiques nationales poursuivies ou rectifiées, du devenir de la Métropole du Grand Paris et de ses territoires.

Avant de terminer, pour le terme de mon mandat, je vais vous transmettre mon sentiment profond, celui d'une équipe municipale conduisant son action dans la transparence, celle qui vise à coller au plus près des préoccupations des concitoyens, celle qui tente de répondre à tous les publics de Chevilly-Larue aujourd'hui, celle qui répond à nos concitoyens depuis la naissance, de la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse, aux actifs et aux retraités. La colonne vertébrale de tout cela porte le doux nom de solidarité entre toutes et tous, celle qui tisse un lien social, celle qui se veut un bouclier social face à tant d'injustice, tant de laissés pour compte, tant de souffrance, tant d'abandon, d'excès et d'insolence de ceux qui ont tout contre ceux qui n'ont rien ou presque rien, ceux qui ont oublié le sens du mot vivre ensemble, vivre bien ensemble avec respect. Nous essayons de remettre tout cela à l'endroit, à notre petit niveau local. Nous voulons, autant que faire se peut, faire différemment pour peu que les contraintes budgétaires nous en laissent encore la place et tant qu'elles ne produiront pas des séquelles indélébiles.

Enfin, je tiens à remercier l'administration communale, la directrice générale, Christine Prigent et l'ensemble des directions et services, notre directeur financier, Serge Théas et toute son équipe, ainsi que l'ensemble des élus qui ont contribué à réaliser ce budget prévisionnel, que je vous propose d'approuver.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE.- Merci André.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. TAUPIN. - Tout d'abord, je tiens à remercier André pour le travail de présentation de ce budget, ainsi que Serge Théas et tous les services municipaux qui nous ont accompagnés cette année et au cours des six dernières années. Il s'agit d'un travail de longue haleine mené avec des politiques de rigueur et d'austérité au niveau national, mais nous réussissons à maintenir à Chevilly-Larue un haut niveau en termes de qualité de service public auprès des Chevillaises et des Chevillais, dans une situation très difficile au niveau national.

Il faut être attentif à cela parce que les communes ont un rôle prépondérant à jouer dans ce domaine pour maintenir les services publics et une bonne qualité d'accueil pour les habitants. Je saurais gré à toute l'administration chevillaise de répondre à ces préoccupations.

Nous connaissons aussi le contexte et la crise climatique qui nous obligent à mener des actions concrètes pour répondre aux préoccupations des personnes, pour les accompagner dans la transition écologique souhaitée. C'est dans cette optique que je m'engage personnellement avec toute l'équipe municipale et dans le cadre de l'action menée avec notre programme d'action Agenda 21 en termes de développement durable et de transition écologique. Nous continuerons à le faire au cours du prochain mandat, mais aussi en maintenant toute l'action sociale que nous avons sur la ville, qui nous paraît extrêmement importante.

Il faut toujours combiner les deux. Comment accompagner la transition écologique tout en ayant des réponses justes, par rapport aux conditions de vie des gens et aux difficultés qu'ils rencontrent ? Il faut également proposer des politiques culturelles, scolaires et auprès des personnes âgées, cohérentes à ce niveau. C'est dans ce contexte que je remercie l'équipe municipale et les agents municipaux de la Ville.

Mme la MAIRE. - Merci Laurent.

Mme PONOTCHEVNY. - Je voudrais en premier lieu remercier André pour son intervention très détaillée et pour tout son travail ces dernières années, que nous avons beaucoup apprécié même si nous sommes dans l'opposition.

Ce budget est, à peu de chose près, un copié-collé des budgets précédents, vous l'avez dit, avec cependant, une baisse sensible de notre endettement, ce qui nous paraît positif. Nous avons pris note de votre remarque sur l'effort porté sur le financement de nos investissements par un fort pourcentage de nos ressources propres. Je pourrais vous dire que nous ne voterons pas ce budget n'ayant pas participé à son élaboration. Non.

En cette fin de mandat, pour mon dernier budget, je vais faire un petit brainstorming à partir du budget présent, qui rejoint les budgets passés.

Nous avons parlé à différentes reprises des emprunts structurés, poste qui a alimenté les chaumières. Le total de ces emprunts, après renégociation de deux d'entre eux, soit 6 millions

d'euros, ressort à 23,50 % de l'encours total jusqu'en 2037, sauf erreur de ma part.

Ces emprunts doivent bien sûr rester sous haute surveillance de notre direction financière, en qui je fais une entière confiance, et que je remercie pour son aide constante durant ce mandat.

Les engagements hors bilan, poste également discuté lors de différents conseils, s'élèvent à 131,6 millions d'euros, soit trois fois notre budget de fonctionnement. Le principal bénéficiaire est Valophis, avec des emprunts pouvant aller jusqu'en 2078. Cette bombe à retardement a été désamorcée en 2014 lorsqu'il m'a été dit que la CGLLS - Caisse de garantie du logement locatif social - nous assurait son aide en cas de manquement de l'emprunteur. Souhaitons tout de même une bonne santé financière à Valophis jusqu'en 2078, échéance de leurs derniers emprunts.

Le détail des investissements (5,8 M€) reste opaque pour les non participants que nous sommes à ce budget. Une crainte demeure cependant sur les investissements à venir entre 2020 et 2025 du fait du développement exponentiel de certaines zones de la ville : nouvelle école budgétée à un million pour le budget 2020, infrastructures sportives et commerciales à créer, etc. et peut-être une nouvelle mairie dans les cartons. Il est à craindre qu'un recours important à l'emprunt soit également mis sur la même ligne ascendante.

La taxe d'habitation : nous avons longuement débattu lors de notre Commission Finances, en comité restreint, je le précise encore, du problème de la suppression de cet impôt, du transfert de la part TFPB départementale à la commune, du coefficient correcteur appliqué, de l'écran de fumée de la compensation et de ses effets néfastes à venir sur nos finances communales. L'inquiétude est grandissante parmi la population toujours assujettie, à cet impôt, aujourd'hui.

À titre indicatif, en 10 ans, le montant de la taxe d'habitation a subi une augmentation de 30 %, et celui de la taxe foncière, une augmentation de 45 % sur les mêmes biens. Une perte est donc attendue de la compensation de l'État sur les années à venir.

Les associations hors Théâtre, Caisses des écoles et CCAS : le budget est égal à l'année passée soit 3,74 % du budget de fonctionnement. En ce qui concerne la Maison du Conte, il va de soi que nous attendons une activité riche, à la hauteur de la subvention communale de 220 000 €, à laquelle s'ajoute une subvention de la Région de 80 000 €, soit 300 000 € pour fonctionner. Le Théâtre, la Caisse des écoles et le CCAS représentent un total de 1 354 K€ (3,06 % du budget), soit un total général de 6,80 % du budget.

Nous formulons la même critique que l'an passé concernant le terme exceptionnel. Nous retrouvons souvent, en effet, les mêmes associations bénéficiant des mêmes montants dits « exceptionnels », et ce, depuis des années. Le terme exceptionnel nous apparaît redondant et inadapté.

D'autre part, une remarque sur la réforme du plan comptable associatif à l'horizon 2020 : il est indiqué qu'il conviendra de chiffrer le bénévolat permettant aux associations de fonctionner. Certaines l'ont déjà mis en application.

Le budget tranquillité publique, poste également discuté lors de différents conseils s'élève à 650 K€ soit 1,20 % du budget global. Ce taux reste sans commentaire de ma part et parle de lui-même, alors qu'il devrait être de l'ordre de 2 % du budget au minimum, compte tenu de l'importance de ce poste en devenir sur la ville.

Nous pensons toujours qu'un effort au niveau des dépenses est nécessaire et non dégagé dans ce budget. Par voie de conséquence, nous ne voterons pas le budget 2020.

Pour conclure, je ne peux résister ce soir au plaisir de vous lire des extraits de l'intervention au Conseil municipal d'un ancien élu, qui exprimait assez bien les arcanes intemporels du vote d'un budget municipal par l'opposition, valable hier et encore aujourd'hui. Je cite :

« Chers collègues. À quelques jours d'échéances importantes pour le pays, nous nous retrouvons dans cette salle du Conseil municipal, un exercice auquel nous sommes donc rompus. Un budget municipal est un pavé. Il vous est diffusé souvent abscons pour ceux qui n'y rentrent pas et parfois même pour ceux qui y rentrent. Le débat se concentre de façon classique sur le bilan avec une autosatisfaction basée sur un exercice d'autoévaluation. Les vrais enjeux sont souvent dans les détails, dont une partie, examinée par la majorité, n'est pas diffusée à l'opposition.

En conclusion, peu d'informations objectives et indépendantes sur la vraie question qui est : « Dans quelle mesure ce budget conséquent répond aux besoins des habitants ? » Sur la base des éléments qui nous sont donc fournis, il y a donc deux attitudes : la confiance, et l'autre attitude qui est d'analyser le peu d'éléments à disposition et d'en déduire, par ce que cela révèle en termes de vision, de rigueur et de prise en compte des attentes des Chevillais, un mode de fonctionnement global. Sur la base des éléments qui sont à notre disposition et de l'analyse que cela nous permet d'avoir, nous nous abstenons sur le budget » Pascal Rioual, mars 2012.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. LADJICI.- Mes chers collègues, quelques mots simplement, je ne serai pas long pour cette intervention et je ne reviendrai pas sur les propos d'André. J'aurais aimé qu'il termine cette mandature avec une conclusion contenant moins de références personnelles. J'ai beaucoup apprécié travailler avec lui pendant cette mandature et je ne m'arrête pas aux quelques mots destinés à un certain candidat aux municipales. Son rôle de président de comité de soutien, d'une candidate soutenue par la France insoumise de Jean-Luc Mélenchon, l'oblige à avoir des prises de position quelque peu véhémentes à l'égard d'un candidat aux municipales. C'est de bonne guerre. Je ne jouerai pas à ce jeu. Il a cité un parti politique dans son introduction.

Je tiens à rappeler une nouvelle fois que je ne suis pas membre de la République en Marche et je ne dispose pas, comme vous le dites, du soutien du Député. Des membres de la République en Marche m'apportent leur soutien, c'est une bonne chose, cela veut donc dire que nous avons un projet crédible pour cette ville.

Ce qui est curieux, ne l'oubliez jamais, est qu'il existe une diversité politique forte à Chevilly-Larue, il ne faudrait pas insulter les citoyens qui votent pour ce parti et qui pourraient aussi voter pour vous aux élections locales. Il faut faire attention.

Un projet municipal ne correspond pas à un débat national, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale. Je ne m'adresserai pas à vous en ces termes.

Je suis ravi de constater que vous avez lu avec beaucoup d'attention l'article, publié sur mon site internet, où je détaillais ma vision, à l'origine prévue pour le débat d'orientation budgétaire, mais comme nous avons été tous assez bavards, je n'ai pas voulu en rajouter avec un long discours.

Quelques chiffres, cher André et chers collègues, sur notre budget de fonctionnement, tel qu'il a été abordé. Nous avons, cette année, un budget de fonctionnement de 44 millions d'euros, montant identique à celui de l'an passé. Une stabilité demeure dans le budget municipal pour la partie fonctionnement. La ville dispose des mêmes marges de manœuvre que les années précédentes.

La question de la dotation globale de fonctionnement a été abordée. Il m'appartient de faire un effort pour rendre mon propos plus accessible, mais vous avez mal lu l'article, ou peut-être aurais-je dû le formuler différemment pour qu'il soit plus accessible, je prends donc l'engagement d'être plus simple, à l'avenir, dans mes publications.

Sur la baisse des dotations, je ne m'en suis pas réjoui. Mais j'explique, cher André, que nous avons à Chevilly-Larue la chance de pouvoir bénéficier d'un impôt économique fort.

Nous ne vivons pas dans un État sans endettement et sans difficultés financières. Les États, au travers des différentes mandatures, ont fait le choix de rééquilibrer la dotation globale de fonctionnement. Chevilly-Larue, mécaniquement, a fini progressivement à ne plus bénéficier de cette DGF. Certaines villes, dans notre région, ne peuvent pas boucler leur budget et n'arrivent pas à payer leurs employés municipaux. Cette dotation est justement destinée à ces villes qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts : elles ont, un impôt économique faible et un impôt ménage également faible ; elles ont, pour certaines, une population aux ressources limitées qui ne contribue pas suffisamment par la taxe d'habitation.

Ce que j'ai voulu dire dans mon propos, sur le site Internet, est que je suis plutôt satisfait de voir que nous avons des marges de manœuvre via la CFE, plutôt que de vivre de la DGF. En tant que Chevillais, j'aurais été ravi que cette dotation soit maintenue, mais nous avons une chance qui nous sécurise. J'ai voulu souligner ce point dans mon propos.

Concernant les excédents de fonctionnement, peut-être ils ne se nomment pas ainsi, mais lorsque nous recevons la synthèse de Serge Theas - qui fait un excellent travail et est toujours accessible, faisant des efforts notables pour rendre les finances publiques simples pour les élus que nous sommes - il est fait mention, à différentes occasions, d'un excédent de fonctionnement reversé dans le budget suivant, mais il s'agit bien d'un excédent.

Cela signifie, qu'après l'utilisation de tous les crédits disponibles, la municipalité se retrouve avec un excédent reversé sur l'exercice suivant. C'est une bonne chose. Ce n'est pas le cas partout. Dans d'autres communes, qui n'ont pas notre puissance en termes d'impôts économiques, des déficits existent. Certaines villes n'arrivent pas à boucler le budget. Nous avons la chance de ne pas être dans cette situation. C'était le sens de mon propos.

Sur les impôts, il n'y a pas eu d'augmentation ces dernières années, mais il y en a eu au début de la mandature, sur les trois premières années, couplée à une augmentation de nos bases. Nous ne pouvons donc pas dire que cette mandature a été sans augmentation des impôts locaux.

J'estime cette augmentation injustifiée parce que quand nous avons la chance de bénéficier d'une CFE élevée, nous n'avons pas nécessairement besoin de recourir à une augmentation de nos impôts.

Nous avons la chance à Chevilly-Larue d'avoir une ville avec de nombreux potentiels. Nous sommes bien localisés, nous avons des recettes importantes, une population riche de diversité apportant beaucoup et qui nous permet, tous, de progresser.

J'attends, de ce budget, un débat sur des sujets qui concernent réellement les Chevillaises et les Chevillais, et non des envolées sur le Député ou le Président de la République. Je souligne au passage que certains élus de votre majorité, lorsque le Président Macron était là, se sont pressés d'aller le voir pour avoir un selfie. Il ne faut pas tenir un double discours, c'est-à-dire un discours en privé puis nous dire ici que vous êtes contre le Président. Il faut être cohérent dans l'approche

et je respecte cette diversité. Cet élu se reconnaîtra. Je m'arrêterai là.

Je vous donne au passage, mes chers collègues - mais je pense que tout le monde a eu le temps de les regarder - les nouveaux indicateurs de la ville de Chevilly-Larue, à savoir, les recettes réelles de fonctionnement par rapport à notre population : 2 250 €.

Les recettes réelles de fonctionnement de notre strate correspondent à 1 284 €. Nous sommes à + 80 % de recettes de fonctionnement par rapport aux moyennes de la strate. Nous pouvons demander plus et nous sommes légitimes, mais nous avons la chance de pouvoir compter sur des ressources importantes. Je m'élève un peu contre le discours alarmiste et je pense aux autres villes qui ne sont pas dans notre situation.

Sur l'indexation Singapour : vous l'avez évoquée, cher André, effectivement, quand nous observons la charte Gissler, qui classe les différents emprunts des collectivités territoriales, le classement va de A à F, et certaines combinaisons existent avec un numéro, cela permet de mesurer les emprunts structurés.

Lorsque vous regardez dans le détail nos emprunts, vous observez des coefficients correcteurs sur lesquels notre emprunt est indexé. Cela s'appelle Euribor. Certains de ces coefficients sont le résultat d'une combinaison de plusieurs paramètres économiques mondiaux, dont certains - le marché de l'or à Singapour - donnent un coefficient. Chaque banque est libre d'appliquer les coefficients qu'elle souhaite lorsqu'il y a une négociation contractuelle pour un emprunt.

Force est de constater que Chevilly-Larue, comme d'autres villes, peut avoir dans son coefficient une valeur indexée à Singapour. C'était ce que je voulais dire.

Je ne voterai pas le budget parce qu'il est de fin de mandat, et finalement ; il ne répond pas aux ambitions que je porte avec une partie des Chevillaises et des Chevillais pour notre commune. Je ne dis pas que tout est à rejeter. Des points sont, évidemment, positifs et j'ai bien souvent voté certaines délibérations qui allaient dans le sens de l'intérêt collectif, et au-delà de toute appartenance partisane et de tout sectarisme, mais je trouve que le budget, que vous portez et défendez, n'est pas fidèle à l'ambition que je porte pour notre commune.

Il faut garder de la hauteur de vue et de la sérénité. Nous avons une échéance électorale prochaine. Il ne faut pas s'inquiéter, si vous avez bien fait votre travail et si les citoyens sont satisfaits de votre bilan, ils l'exprimeront dans les urnes. Ce n'est pas dans une enceinte du Conseil municipal que nous réglerons des comptes de fin de mandat.

Je vois trois candidats au sein de ce conseil municipal. Nous sommes entre nous, élus et personnes aguerries à l'exercice de gestion municipale. Je souhaiterais que nous ayons un débat public face à la population, les trois candidats - Mme Daumin, Mme Canelas-Drezet et Yacine Ladjici. Allons au gymnase Marcel Paul avant les municipales, et débattons. Nous pouvons accueillir jusqu'à 1 000 citoyens et nous pourrions confronter nos projets. Les citoyens seront ravis que nous puissions leur offrir ce débat. Je lance une proposition, chers collègues et candidats à l'élection municipale, pour avoir un débat public pour les élections municipales. Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE.- Une proposition, cela nous change.

Mme RIGAUD. - Je voulais vous faire part de quelques réflexions, à la lecture du budget et aux commentaires qui se sont ensuivis, sur des constats observés pendant toute la mandature par rapport à ma délégation, à savoir l'action sociale et les solidarités.

J'ai remarqué que nous avons eu beaucoup de remarques et de critiques sur les finances, la dette, l'écologie, le commerce, la sécurité, la démocratie locale, la jeunesse, la culture, l'éducation, les associations, l'urbanisme, ... et j'ai noté que mes collègues de l'opposition n'ont jamais parlé de politique sociale : des personnes âgées, de la place de la personne handicapée dans la ville et la société, de l'inclusion et de l'accessibilité. Ces sujets n'ont jamais été évoqués. Je me demandais si ces questions les intéressaient. Je n'ai pas vu, de leur part, une importance accordée à ces sujets et à ces personnes.

Je voulais faire part de cela, heureusement qu'une importante politique sociale existe envers nos aînés, envers les familles défavorisées, également oubliées de ces discussions. Quand nous parlons d'urbanisme, pourrions-nous aussi prendre en compte, le vieillissement des personnes qui deviennent dépendantes à un certain moment, et qui ne peuvent plus rester dans leur maison non adaptée. Il faut des logements aux normes nouvelles pour que les personnes puissent se déplacer.

Ces sujets et problématiques sont absents des observations et critiques que j'ai entendues. Je me félicite que nous accompagnions ces personnes et qu'elles puissent rester chez elles, ou aller habiter dans des logements adaptés où elles ne seront pas isolées. Voilà quelques réflexions que j'ai voulu partager, je pense qu'il n'est pas possible d'exclure les personnes âgées et handicapées de nos débats.

Mme la MAIRE. - Merci Hermine.

M. ISSAHNANE. - Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Nous voici réunis pour adopter le budget de la municipalité.

Un exercice qui chaque année s'avère plus ardu que les années précédentes. La baisse organisée des ressources financières produit ses effets. S'ils ne sont guère visibles pour certains, aveugles aux conditions de travail des agents et à l'effort nécessaire pour faire fonctionner la ville de Chevilly-Larue, ils demandent une attention de tous les instants pour préserver les habitants des conséquences de décisions prises en dehors de ce conseil.

Dans chaque service, chaque unité de travail, dans la tête de chaque fonctionnaire de cette ville, il est demandé de répondre à cette injonction contradictoire : « Faire plus avec moins ». Voilà l'équation qu'il nous faut tous ensemble encore résoudre cette année.

Faire plus car les besoins de notre population ne cessent de croître. Ces besoins souvent essentiels s'aggravent. Ils s'aggravent devant cette formidable révolution conservatrice qui ne dit pas son nom. Car sous les termes anodins de « réforme » ou de « progrès », on tente insidieusement de nous faire avaler, de force, des contre-réformes en chaîne dont la dernière interroge plus que tout autre, celle des retraites. Le projet gouvernemental est injuste et porteur de nombreux problèmes à venir pour notre ville. N'en doutez pas un instant.

En effet, avec la baisse généralisée des pensions, qu'allons-nous faire des retraités incapables de se payer une mutuelle santé. Que faire quand ils seront incapables de supporter des loyers ou des charges de plus en plus élevées. 70 % des ménages retardent le chauffage de leur logement pour faire des économies. Que faire quand nos centres sociaux, nos associations crouleront sous les demandes urgentes d'assistance. Les personnes de plus de 50 ans sont de plus en plus nombreuses à pousser la porte des associations caritatives. Elles représentent désormais plus d'un tiers des personnes rencontrées par ces associations, contre un peu plus d'un quart en 2010.

Selon ces associations, cette précarisation des seniors prend de l'ampleur. Elle est le fruit du

chômage de longue durée et de parcours de plus en plus hachés, qui débouchent sur des retraites difficiles. Des carrières qui seront durement impactées par la réforme actuelle.

Souvent isolés, ces seniors n'arrivent plus à joindre les deux bouts avec leur retraite ou leur minimum vieillesse.

Mais pourra-t-on, de notre côté, seulement leur garantir la gratuité de la bibliothèque, une cantine à bas prix, ou les subventions de leurs associations. Rien n'est moins sûr désormais à Chevilly-Larue. Voilà le monde qu'ils nous promettent, voilà leur modèle de société qu'ils nous préparent. Chacun pour soi et que les plus forts gagnent.

Il y a pourtant une logique qui nous échappe. Comment croire que là-haut, à Bruxelles, à Paris, à l'Élysée, à Matignon, à Bercy, mais aussi ici même, à Chevilly-Larue, dans certaines écuries politiques, la fable de la dette continue de servir de boussole politique au plus grand désavantage de la quasi-totalité de la population de ce pays.

La mystification n'a que trop duré quand on s'aperçoit que la plus grande fortune sur cette terre est de nationalité française. Cette mystification devient insultante quand on sait que notre pays dispose du plus grand nombre de millionnaires en Europe. Elle devient humiliante quand le record de dividendes du CAC 40 est battu chaque année.

100 milliards, voilà la fortune estimée de Bernard Arnault dont les très nombreux produits sont en réalité confectionnés en Pologne, à Madagascar ou en Asie, pendant que les usines françaises ferment. Un homme qui a su profiter de ses amitiés politiques pour racheter le groupe Boussac Saint-Frères. Une opération dont les milliers de salariés licenciés de l'époque se souviennent amèrement car mise en place dans un seul but, s'approprier par n'importe quel prix la marque Christian Dior pour régner sur le luxe à la française.

Voilà l'origine de la fortune de notre champion du monde. Voilà la légitimité des maîtres de ce monde. Maintenant, imaginez un instant que d'autres champions du monde, bien connus également, nos footballeurs, que les Mbappé ou les Griezmann sont devenus champions en achetant l'arbitre, en trompant et en trichant. Imaginez ce qu'on dirait dans chaque cour d'école, sur chaque place publique, dans chaque réunion de famille. Imaginez maintenant que la première fortune de cette planète se soit construite sur le mensonge, la tromperie et la souffrance de milliers de salariés. N'imaginez plus. C'est la triste vérité.

Nous apprenons cette semaine, que le membre du gouvernement chargé de la réforme des retraites, celui qui dit-on présente une réforme « juste », « équilibrée », « nécessaire » « évidente », celui-là même qui, de par sa fonction, est garant de l'intérêt général, eh bien nous apprenons qu'il est grassement payé par les fonds de pension qui veulent faire main basse sur le pactole des retraites, 300 milliards chaque année. Ce monsieur parle de négligence, d'oubli. De qui se moque-t-on ? En plus de nous faire les poches, il se fout littéralement de notre gueule. Et le mot n'est pas assez fort.

Devant tant de malhonnêteté, devant tant d'indécence, pour ce monde abject dans lequel ils nous obligent à vivre, comment penser une seconde réussir l'éducation d'un enfant dans le respect de l'autorité et du bien commun. Dites-nous comment parler à un jeune qui s'égare de suivre des règles dont les puissants, chaque jour, chaque minute, se foutent royalement ?

Et pourtant, et pourtant, il le faudra.

Car l'hiver vient.

Avant que la planète ne siffle la fin de la partie, avant qu'il ne soit trop tard, nous devons tisser, retisser, réparer, renforcer ce lien qui nous unit aux autres et sur lequel repose notre société, et ceci de manière urgente.

Si les gens ne sont pas d'accord pour vivre ensemble, il ne servira absolument à rien d'accumuler telle ou telle richesse. Que vaut la réussite matérielle si autour de soi, le monde souffre. Croyez-vous que vous vivrez en sécurité ? Croyez-vous que vos enfants le seront ? La réponse est évidemment non.

Personne ne peut vivre heureux dans un océan de malheur. Nulle personne normalement constituée ne peut décemment revendiquer son humanité, si elle accepte, par cynisme, par lâcheté, par égoïsme, cette civilisation barbare.

À Chevilly-Larue, et ceci depuis 1977, vous reconnaîtrez aisément que ce lien social est une priorité. Vous pourrez également reconnaître que le bonheur de tous est un souci permanent dans cette ville. Tandis que l'Europe entrait dans l'austérité interminable sous les impulsions de Reagan et de Tatcher ; et que s'opérait en France le tournant de la rigueur, Chevilly-Larue et ses habitants choisissaient un autre chemin. Du plus jeune âge à celui plus vénérable, du dialogue interreligieux à celui intergénérationnel et intersocial, les majorités successives n'ont jamais cessé d'avoir comme boussole, le lien et la cohésion des habitants de cette commune, par la satisfaction de besoins essentiels que sont le logement, le pouvoir d'achat, l'éducation ou encore la culture.

C'est pourquoi le groupe de La France Insoumise votera ce budget, pour lequel il a grandement contribué par l'intermédiaire notamment de son maire adjoint, M. André Deluchat. Un grand merci à lui, merci aux différentes sensibilités politiques progressistes qui mettent au cœur les êtres humains de cette ville. Merci aux citoyens élus non-inscrits d'y participer activement. Merci aux fonctionnaires pour leur travail d'intérêt général, précieux et efficace. Merci à Guy Pettenati et à ses troupes d'avoir fait basculer cette ville dans la voie de la sagesse. Merci à Christian Hervy pour sa vision et son sens de la planification au service de tous les habitants de Chevilly-Larue, riches ou pauvres. Merci enfin à Stéphanie Daumin, notre maire, de marcher devant pour persévérer pour des années encore je l'espère, et ce malgré les nombreuses turbulences, une ville pour toutes et tous, heureux de vivre ensemble.

Ce qui nous rattache aux autres est notre bien le précieux. Préservons-le.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE.- Merci.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Nous allons aujourd'hui voter le dernier budget de la mandature, dont nous avons débattu des grandes orientations le mois dernier. Ce budget montre qu'en dépit des violentes attaques menées par les gouvernements successifs depuis 2014, la Municipalité a réussi, tout au long du mandat, à garder le cap et à respecter ses engagements.

Non sans quelques ajustements, mais en tout cas, sans renoncement, sans renier sur ce qui fait le cœur battant de Chevilly-Larue, à savoir ses services publics, qui constituent un facteur d'égalité et un élément fédérateur pour tous les habitants de notre commune, un élément qui renforce le lien social et crée de la solidarité, tout en préservant le pouvoir d'achat des Chevillais.

Cette année encore, l'État continue de mettre notre Commune à mal. Cette année encore, la Ville

ne touchera pas un seul euro de dotation globale de fonctionnement.

Monsieur Ladjici parlait des richesses de la ville et j'en conviens, mais je ne parle pas que du M.I.N, mais du potentiel de la Commune que nous devons aux maires successifs - et Stéphanie a pris la suite -. Lorsque L'Oréal s'est développé et lorsque Vinci s'est installé, c'est bien parce que des choix politiques ont été faits. Nous aurions pu faire comme certaines villes aux alentours, faire reposer les finances sur le particulier. Nous, nous avons toujours cherché à faire reposer les finances de la ville sur le particulier, mais aussi sur les entreprises, et si des entreprises comme L'Oréal ou Vinci sont venues dans une ville communiste, c'est que nous devons bien avoir quelque chose à leur apporter.

À l'attention de ceux qui ont soutenu François Hollande lorsqu'il mettait en œuvre ces politiques d'austérité, puis Emmanuel Macron, et qui considèrent que ces politiques nationales n'ont que peu d'impact sur notre commune : 30 millions, ce n'est pas rien, c'est un pognon de dingue, c'est presque six centres de loisirs. À titre de comparaison, le Centre de Loisirs, dans lequel nous nous trouvons, a coûté à peu près 5 millions d'euros.

Alors même qu'ils asséchaient nos finances, François Hollande puis Emmanuel Macron ont aussi imposé des missions supplémentaires. Dans l'éducation, nous avons eu les TAP. Dès lors qu'il était demandé aux communes de prendre en charge une partie du temps scolaire, c'était la fin de l'éducation nationale.

Aujourd'hui, il en est de même avec la sécurité et la tranquillité publique. La conséquence pour notre ville correspond à une hausse de 51 % du budget consacré à la tranquillité publique, en 2020. Ces questions sont prises au sérieux par la majorité municipale, elles sont financées comme il se doit, et il ne s'agit pas simplement du recrutement de deux policiers, comme cela a pu être dit.

Je tiens à saluer, à mon tour, le travail effectué par André Deluchat tout au long de cette mandature, par Serge Théas et le service financier, qui, dans le contexte financier que nous connaissons, nous ont aidés à maintenir des services publics de qualité, utiles à tous, qui nous permettent aussi de développer et de préparer l'avenir, avec notamment cette école qui ouvrira en 2022.

Cette année, nous voyons :

- + 1,4% pour l'action sociale ;
- + 5,6% pour le développement durable ;
- + 2% pour la Médiathèque.

Nous maintenons le cap et, Madame la Maire, je ne ferais pas durer longtemps le suspense. Nous voterons bien évidemment ce budget. Je voudrais vous remercier du travail accompli, et vous dire, mes chers collègues, que j'ai eu plaisir à travailler avec vous.

Mme la MAIRE. - Merci Nora.

Mme PONOTCHEVNY. - L'entreprise L'Oréal s'est installée en 1960 à Chevilly-Larue et, à cette époque, la Ville n'était pas communiste.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Je parlais de l'extension, pardon.

Mme la MAIRE.- Nous parlions des projets de ZAC RN 7 nord qui a permis, avec une politique de développement et d'aménagement ambitieuse de la commune, de développer et de maintenir la présence de L'Oréal, parce que sinon, elle serait partie. Il s'agissait de développer leur présence

sur le site, aujourd'hui bien ancrée sur le territoire.

André, tu avais quelques éléments de réaction ou de réponse.

M. DELUCHAT. - Oui quelques-uns, je ne vais pas tout reprendre sur ce que j'ai pu entendre de Mme Ponotchevny. Concernant les emprunts structurés, je tiens à répéter que nous n'avons pas d'emprunt toxique. Nos emprunts se situent tous dans la charte Gissler établie en 2007 ou 2008. Nous sommes bien au clair.

Nous gérons activement la dette. Évidemment, nous avons des emprunts. Vous aviez un tableau dans le rapport d'orientations budgétaires qui expliquait l'encours de la dette et présentait les emprunts. Nous en avons avec des stratégies fixes ou variables, 77 % des emprunts sont sur ce créneau. Ensuite, nous avons 12 % des emprunts qui ont des stratégies diversifiées, capés ou floorés. Je ne suis pas un très grand financier mais j'ai eu des explications du directeur financier qui maîtrise excellentement bien le sujet. Nous prenons un minimum de risques sur ces sujets. Quand j'entends aujourd'hui, sur Singapour notamment, que nous pourrions avoir des taux d'intérêt à 25 %, c'est faux.

Ensuite je réponds aussi à la question sur l'Euribor : il s'agit d'un taux interbancaire. Arrêtons d'enfumer les gens ou de leur faire peur, vos informations sont inexactes en la matière.

Vous n'avez pas relevé que, grâce à cette gestion active de l'emprunt, nous avons obtenu plusieurs centaines de milliers d'euros depuis 10 ans.

Je n'ai pas le chiffre exact, mais nous avons récupéré plus d'un million d'euros en intérêt, que nous aurions dû régler. Je suis convaincu que c'est la bonne manière. Nous pourrions faire d'autres choix, mais là, nous nous sécurisons. Nous utilisons toutes les opportunités qui se présentent à nous, dans un cadre très clair, où la Commune n'est pas mise en difficulté.

Concernant la taxe d'habitation, qui aurait augmenté de 30 % et de 40 % pour la taxe foncière. Sachez que sur le foncier, nous intégrons aussi les entreprises. Vous ne pouvez pas raisonner uniquement sur les ménages.

Mme la MAIRE. - C'est la plus grosse part.

M. DELUCHAT. - Cela correspond à 60 %. Méfiez-vous. Il y a un delta dans cette affaire.

Mme PONOTCHEVNY. - Je parle d'un tableau qui me concerne personnellement. J'ai noté de 2009 à 2019. Je n'ai pas déménagé, je suis toujours en couple et il n'y a aucun changement dans ma situation. Je payais 984 € de taxe d'habitation en 2009 et 1 343 € en 2019, et pour le foncier, je payais 1 129 € et j'en paye aujourd'hui 1 641 €.

Mme la MAIRE. - Il faut examiner le détail. Il y a des composantes communales, départementales, régionales, intercommunales ainsi que la redevance audiovisuelle. Par ailleurs, il faut intégrer la différence entre l'évolution des taux et des bases.

Mme PONOTCHEVNY. - Je n'accuse pas la commune. Je me mets dans la situation du contribuable. C'est ce que nous subissons.

Mme la MAIRE. - Je le précise pour les auditeurs qui pourraient avoir une compréhension perturbée.

M. DELUCHAT. - Concernant les excédents évoqués par M. Ladjici : le budget primitif est un pari, il n'est pas exécuté totalement. Le document important est le compte administratif qui a

valeur de gendarme et de réalité. Notre comptable du trésor, avec le compte de gestion, valide les mêmes chiffres que nous. Nous avons heureusement des excédents sur les budgets, parce qu'ainsi, cela nous permet de préparer les budgets futurs. Dans le cas contraire, nous aurions une épargne nette négative et nous aurions quelques difficultés. Si nous allions trop loin, et même si nous débordions un peu, je ne suis pas sûr que le contrôle de l'égalité nous alerterait.

Mme la MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce budget ?

Mme BOIVIN. - Je me félicite que Yacine soit content qu'il y ait un excédent, car ce n'est pas ce que j'ai entendu régulièrement en séance publique, ni dans ses différents écrits. Il était même parfois question de deux à quatre millions d'excédents de fonctionnement, ce qui n'est pas le cas.

M.LADJICI. - Selon les années.

Mme BOIVIN. - Ce n'est pas le cas. Tu confonds excédent de fonctionnement et marge brute.

La marge brute ne peut pas être réutilisée en fonctionnement. Elle permettra de payer les emprunts. Il faut savoir ce que nous voulons faire. Bien, il s'agissait d'un détail.

Je voulais réintervenir sur la partie commerce. J'ai cru comprendre que tu t'intéressais beaucoup aux Chevillais et que tu t'occupais notamment des commerçants. J'ai cru lire que tu soutenais toutes les initiatives de la ville notamment concernant les commerces. Effectivement, tu as voté la cession du Dôme et les conditions de bail du bistrot d'Oliv. Mais je ne suis pas sûr que tu aies bien lu le bail. Quelques jours après, comme par hasard, tu t'es empressé, et ce, pendant des mois, d'aller dire aux commerçants qu'il y avait des conditions avantageuses sur ce bail, tu laissais plus ou moins sous-entendre que peut-être ils n'avaient pas eu les mêmes conditions avantageuses. Bravo pour le soutien !

Dans tes tribunes, tu évoques aussi, constamment, le manque d'attractivité des commerces de la ville. C'est bien, mais ce n'est pas ainsi que nous allons soutenir les commerçants. S'il est dit que la ville n'est pas attractive, les commerçants peuvent être découragés.

Le plus grave pour moi est que tu diffuses de fausses informations aux commerçants. C'est assez problématique. J'ai un exemple d'un SMS que tu as envoyé mi-juillet et qui disait, je cite : « *il paraît que l'Intermarché s'est fait braquer hier soir vers 19 heures, en avez-vous entendu parler ?* » ce message était adressé à une commerçante.

L'Intermarché n'a pas du tout été braqué. C'est un fait. Quand la commerçante reçoit cela, elle s'interpelle et se dit : dans quelle ville vivons-nous ? Alors que ce n'est pas vrai. Tout cela crée un climat pour les commerçants, les Chevillaises et Chevillais qui ne donne pas envie de rester, et cela est contre-productif. Si tu ne nous soutenais pas, ce serait quoi ?

M. LADJICI.- Parle-nous de ton bilan.

Mme BOIVIN. - J'y viens. Tu dis aussi en permanence que les commerces ferment. Oui, c'est sûr mais c'est la vie normale d'une ville avec des commerces. Certains ferment et d'autres ouvrent. Tu as néanmoins oublié un détail. À partir de 2016, au moment où la ville a été en capacité de racheter des locaux à un prix correct, c'est-à-dire au prix où ils avaient été acquis au départ, nous avons pu inverser la tendance. Place Nelson Mandela, tu n'as pas l'air de te souvenir qu'il n'y avait plus un magasin ouvert, tout était fermé et tous les rideaux étaient baissés. Seul le supermarché était ouvert.

Aujourd'hui, tous les rideaux sont ouverts, sauf l'ex poissonnerie, mais un commerce va bientôt

s'installer. Des commerces existent actuellement. Le Dôme était un restaurant de cuisine asiatique. C'était très bien quand la personne a décidé d'arrêter son activité, la reprise par une brasserie a généré une meilleure attractivité. Cela permet d'attirer d'autres commerces.

Quand Auchan a fermé, tu ne t'es pas empressé de soutenir la pétition. Tu trouvais même que c'était un peu ridicule de faire une pétition : « Chevilly-Larue veut s'attaquer au groupe Auchan, le pot de terre contre le pot de fer ». Tel était ton discours.

Il faut croire que cela a porté ses fruits. Auchan a, certes, fermé ses portes mais ce n'était pas le but du jeu.

Le but du jeu était de repousser la fermeture, le temps qu'un repreneur arrive ou de trouver un repreneur qui puisse reprendre rapidement. La mission a été accomplie : Intermarché a rouvert un mois après la fermeture d'Auchan. La pétition a convaincu de la volonté de la ville et Intermarché s'est démené, comme tu ne peux pas l'imaginer, pour ouvrir le plus rapidement possible. Il faut arrêter de dire que tous les commerces ferment. Certains sont pérennes.

Pour conclure, ce n'est pas en diffusant des mauvaises informations et en faisant un travail de sape, que nous permettrons aux commerçants et aux Chevillais de vivre dans un climat serein et de rendre les commerces pérennes. Les commerces ont besoin de soutien et le meilleur moyen de les soutenir est d'aller faire ses courses dans ces commerces.

(Applaudissements.)

M. LADJICL.- Je suis très surpris par cette intervention. Il y a suffisamment de choses à dire sur ce qui passe à Chevilly-Larue. Je vois ce réquisitoire contre un élu de l'opposition et je ne pense pas que les Chevillais attendent cela de la part de l'élu au commerce.

La période que nous traversons est électorale, il faut se distinguer pour repartir dans une future liste. Mais cela ne doit pas se faire aux dépens d'un élu de l'opposition. Bravo, je te félicite pour cette intervention qui, à mon sens, relève d'un délire complet. J'ai le droit d'échanger des SMS avec qui bon me semble.

Un SMS est-il un communiqué de presse ? J'ai des relations avec des commerçants de Chevilly-Larue et parfois lorsque j'apprends des informations, il m'arrive d'envoyer des SMS, pour corroborer les informations.

Sur le bistrot d'Oliv, j'ai soutenu la délibération pour que ce commerce puisse s'installer, je me suis même interrogé sur les modalités de pérennisation pour les années à venir. Mais lorsqu'un commerçant me pose des questions en tant qu'élu, en toute transparence, je réponds. Je ne suis pas dans l'opacité.

Les délibérations que nous votons, au sein de ce Conseil municipal, sont publiques. Lorsqu'un commerçant, citoyen de la ville, me pose une question sur les conditions d'octroi du bail, je ne fais que relater le contenu d'une délibération votée. Il ne faut pas être honteux et il faut assumer. J'ai bien expliqué cette délibération à ce commerçant, mais manifestement, les bruits de couloir sont la spécialité de certains. Il faut s'en tenir aux déclarations publiques et venir me poser des questions. Je clarifierai ce point.

Effectivement, il y a une situation de tension sur les commerces. Je l'ai dit à maintes reprises et je dissocie une véritable politique d'installation de commerce, du bricolage fait à la veille des élections municipales.

Nous observons bien l'installation de commerçants, mais au vu des conditions, nous nous interrogeons. Je voudrais savoir si les commerçants resteront après les élections municipales.

Je fais mes courses à Chevilly-Larue. Pour le bistrot d'Oliv, posez-leur la question, j'y vais très régulièrement. Lorsque mes collègues de travail veulent sortir déjeuner, nous y allons, parce que je veux aider ce commerce, au même titre que d'autres commerces. Je n'ai pas de leçons à recevoir. Je suis d'accord qu'il faut aider les commerçants, être exemplaire et aller dans les commerces de Chevilly-Larue.

Il ne faut pas perdre de vue que nous sommes dans une Assemblée et il convient de débattre de façon constructive, ces élections municipales ne doivent pas monter à la tête de certains. Il faut parler de ton bilan d'élue du commerce. Lorsque tu es venue à l'événement public que j'ai organisé le 22 juin, lorsque j'ai parlé de la situation des commerces, j'ai expliqué - en ta présence - et nous t'avons bien accueillie - que la situation du commerce à Chevilly-Larue était tendue. Nous avons toujours soutenu de façon constructive toutes les propositions qui avaient vocation à dynamiser le sujet.

Quand on regarde les conditions du bistrot d'Oliv : en toute responsabilité, pouvons-nous dire qu'avoir une franchise de loyer et une prise en charge du fonds de commerce est un bon signal ? Nous devons faire des efforts importants pour attirer les commerçants. C'est une bonne chose et je l'ai soutenue, mais cela doit nous interroger, plutôt que d'attaquer un élu de l'opposition sur tel ou tel point.

Il faut se demander pourquoi nous offrons quatre ans de franchise de loyer et trois ans de franchise du fonds de commerce. Cela doit nous interroger. J'espère qu'ils vont rester, et dès que j'aurai l'occasion de les soutenir, je le ferai. Il faut plutôt essayer de porter la réflexion, nous transmettre des données des autres villes, et savoir comment les autres ont réussi à implanter des commerces. Nous n'attendons pas des propos sur Yacine Ladjici, dont tout le monde se fiche un peu.

Mme la MAIRE.- Bien.

M. LADJICI.- Je n'ai pas terminé.

Mme la MAIRE.- Oui, mais c'est très long.

M. LADJICI.- Si cela ne vous intéresse pas, je vais m'arrêter là.

Mme la MAIRE.- Merci.

M. ISSAHNANE. - Je veux revenir sur le sujet de la dette. Je veux et je continuerai dans le futur à tordre le cou à cette idée que la dette est foncièrement mauvaise. Pourquoi la dette serait-elle mauvaise ? Pourquoi le niveau de la dette de Chevilly-Larue serait foncièrement mauvais ? Pourquoi empruntons-nous ? C'est pour améliorer le patrimoine de la Ville et offrir des nouveaux services aux habitants. Ce n'est pas de l'argent jeté par les fenêtres. Nous empruntons pour servir les habitants, construire une médiathèque et refaire des rues et d'autres équipements, etc.

Mme PONOTCHEVNY. - Nous n'avons pas dit le contraire.

M. ISSAHNANE. - Le niveau de la dette devient problématique quand une ville ou un acteur économique n'est plus en capacité de rembourser. Or, Chevilly-Larue est en parfaite capacité de rembourser. Sa durée de remboursement est de six ou sept ans. Il est de coutume, de comparer l'État ou les collectivités, à un ménage. Imaginons un ménage avec un budget de 50 000 € par an,

avec deux salaires. C'est très bien. Il achète un appartement à Chevilly-Larue - qui est assez cher - à 250 000 ou 300 000 €. Cela correspond à six fois leur revenu par an. Pour la Ville, la dette est à 25 millions et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 35 ou 40 millions.

En comparant avec un ménage, nous sommes beaucoup moins endettés. Allons-nous dire aux ménages qui empruntent pour acheter leur appartement, vous êtes surendettés ? Non. Arrêtez de mettre le feu et de propager des idées sur le surendettement de la Ville et sa mauvaise gestion, c'est faux !

Quand la Ville de Chevilly-Larue veut emprunter, elle trouve des acteurs qui regardent les finances de la Ville, jugent l'état de gestion et lui prêtent à des taux très bas. Ils ont vraiment une grande confiance en Chevilly-Larue. Je trouve que vous devriez avoir la même confiance que les acteurs économiques.

Mme la MAIRE.- Était-ce la conclusion ?

M. ISSAHNANE. - Oui.

M. LADJICI.- Chers collègues, manifestement, notre présence ici pose problème. Nous pourrions voter toutes les délibérations. Nous sommes ici pour débattre mais manifestement, lorsqu'un élu de l'opposition prend la parole, c'est long, et lorsque c'est quelqu'un de la majorité, cela ne l'est pas.

Si ce que nous avons à dire ne vous intéresse pas, nous pouvons voter toutes les délibérations de façon synthétique, et vous resterez entre vous à la fin pour débattre de vos théories nationales. Nous pourrions faire cela.

Mme la MAIRE. - Avez-vous quelque chose à apporter dans le débat, Monsieur Ladjici ?

M. LADJICI. - C'est ce que j'essaye de faire. Je fais une proposition. Nous votons tout et ensuite les élus qui souhaitent rester...

Mme la MAIRE. - Je vous parle du débat budgétaire.

M. LADJICI. - Les élus qui souhaitent débattre de la politique nationale peuvent rester dans le conseil, mais nous avons tous d'autres occupations.

Mme la MAIRE.- C'était votre intervention ou avez-vous une intervention sur le budget, sur les propos qui viennent d'être échangés ?.... Visiblement pas.

Mme PONOTCHEVNY. - M'avez-vous entendu parler d'un surendettement de la Ville ? Vous me regardez en disant cela, donc je vous réponds.

(Mme Ponotchevny s'adresse à M. Issahnane.)

Jamais. Je sais bien qu'une ville doit s'endetter. Par contre, je peux dire et faire des compliments, notamment à André, quand il m'annonce qu'il y a un désendettement de la Ville depuis quelques années. Je ne vais pas dire que c'est mal : « Continuez et endettez-vous ». Quel est ce discours ? En plus, vous nous faites un cours. Nous n'en avons pas besoin au niveau des finances, pas du tout besoin. Vous êtes dans la Commission Finances et vous y assistez ? Stop sur cela, et sur Bernard Arnault ! Cela déborde les sujets.

M. ROUX. - Je vais me permettre un commentaire avant de parler de la question du budget. C'est marrant, pendant des années, à l'époque où vous vous revendiquiez de gauche au parti socialiste, vous nous avez rebattus les oreilles à chaque Conseil municipal avec François Hollande, et

aujourd'hui, il ne faut plus parler de politique nationale. C'est marrant, en début de mandat, vous en parliez, et plus maintenant !

Je crois qu'il faut assumer ses positionnements politiques et ses soutiens du début à la fin du parcours politique. Vous êtes atteint du syndrome Caliméro et vous ne supportez pas beaucoup la contradiction, Monsieur Ladjici. Mais allez-y tranquillement, et cela va bien se passer. Nous sommes ici pour débattre. Personne n'est attaqué et je crois, d'ailleurs, que votre intégrité physique n'a jamais été mise en cause. Au passage, j'attends toujours les fameuses captures d'écran sur les insultes que des gens auraient proféré sur votre mur Facebook.

Sur le fond, nous ne sommes pas une ville riche, et d'ailleurs notre population n'est certainement pas une population riche. Nos habitants ont, malheureusement, de nombreux besoins sociaux. Je crois que, dans le Val de Marne, nous ne faisons pas partie du peloton de tête des populations les plus riches, loin de là.

Nous avons besoin de services municipaux et publics ambitieux, pour répondre aux besoins de toutes les populations de notre ville, y compris pour celles qui sont dans cette situation. C'est important de le souligner. Plusieurs fois, vous avez employé le mot chance. Je pense que la chance n'existe pas dans la vie. Nous ne sommes pas une ville riche, mais une ville bien gérée depuis 1977. C'est ce qui fait la différence.

Nous ne sommes pas responsables de l'implantation d'un certain nombre d'activités économiques, comme le M.I.N. de Rungis et les premiers bâtiments de L'Oréal, c'est l'action conjointe des trois maires de notre commune qui a fait en sorte que la ZAC Flammarion voit le jour, que l'extension de L'Oréal puisse intervenir en deux étapes, sur les deux derniers mandats. Cela n'est pas de la chance mais de la bonne gestion et du pragmatisme. Nous faisons de la politique au service de tous et non avec une vision dogmatique.

Je vais me permettre un petit écart, je ne prends pas souvent la parole sur mes états d'âme dans ce Conseil municipal, mais je voudrais à mon tour adresser mes remerciements à André. Je suis un jeune élu, il s'agit de mon premier mandat, et au terme de ces six années, je veux saluer tout le travail que tu as fait André, je sais qu'il y a eu de nombreuses années avant que je ne sois élu à tes côtés. Ces six années ont été enrichissantes, pour moi la matière budgétaire était un peu obscure en début de mandat, et grâce à tes explications, j'associe aussi mes remerciements à Serge, grâce à vos explications, je suis un peu moins ignorant en la matière. Nous avons eu des moments, dans des conférences budgétaires, parfois un peu sportifs, mais cela a été extrêmement enrichissant, d'un point de vue politique et humain, de travailler à tes côtés. Je pense que tu vas nous manquer.

M. DELUCHAT. - Non.

Mme la MAIRE.- Y a-t-il encore des interventions dans le débat sur le budget ?

(Aucune.)

Je vous propose de faire une rapide conclusion qui tentera de rebondir sur certains éléments de votre débat. Nous sommes ici pour gérer les affaires de la Ville. Ce ne sont pas des candidats aux élections municipales qui sont ici présents, mais des élus issus du suffrage universel des élections de 2014.

Il n'est pas question ici de campagne électorale, ni de propositions sur des débats publics ou la tentation est de faire « monter la sauce ». Nous sommes ici pour gérer les affaires de la commune.

Mais j'ai un petit problème avec les élus qui, lorsqu'ils se trouvent dans l'enceinte où sont gérées les affaires de la commune, et où des questions doivent être évoquées, où des sujets de désaccord potentiel doivent susciter du débat, tournent le dos en disant « surtout pas, ce n'est pas ici que nous gérons les affaires », et qu'ensuite, des tas d'accusations sont mentionnés sur des écrits diffusés dans la ville. Il ne se sent pas concerné, ce n'est pas grave.

M. LADJICI.- Moi ?

Mme la MAIRE.- Un petit peu. Je vais reprendre. Il est un peu facile alors que c'est ici que se gèrent les affaires communales, de tout faire pour fuir le débat sur les enjeux de fond, pour ensuite les mener par écrit à travers des tracts diffusés dans la ville ou bien différents courriels ou des bruits de couloir entretenus à droite et à gauche. Cela signifie qu'il existe peut-être un peu d'inquiétude dans le débat contradictoire et la capacité à assumer ses propos.

Je veux revenir sur un certain nombre de points, mais je vais commencer en réagissant aux propos de Mme Ponotchevny. Sur la question de la dette, j'ai bien entendu l'appréciation nuancée qui consiste à se réjouir de la réduction de l'encours total général et du maintien de la surveillance sur l'évolution de cette dette.

Je tiens à vous rassurer, et cela fera écho à un autre débat qui est probablement la raison et la cause de l'intervention de Hadi Issahnane sur la question de la dette, qui fait référence à de nombreux tracts qui, par contre, n'émanaient pas forcément de la même personne, mais étaient extrêmement accusatoires sur l'idée d'une dette complètement inconsidérée et irresponsable, et qui nous mettrait dans une situation de grave danger. J'entends un double discours : il faudrait désormais ne plus être alarmiste sur certains sujets, et faire semblant de l'être sur d'autres.

Je veux vous rassurer, Madame Ponotchevny, sur la question de la vigilance légitime que vous souhaitez, en vous rappelant que notre économie, au cours des dernières années, a connu un certain nombre de crises économiques, un ralentissement fort en 2019, la crise des subprimes en 2008, la crise des dettes souveraines en 2012, et en 2015, la crise des matières premières. Ces crises successives ont eu des impacts très importants sur les constructions financières, et notamment des impacts sur toutes les villes qui avaient contracté des emprunts à niveau de risques important. Nous avons traversé toutes ces crises sans connaître aucun impact négatif.

Au contraire, nous avons toujours su, malgré tous ces événements, améliorer les termes de notre dette. Cet élément doit rassurer et convaincre tout le monde. Cessons de faire peur avec des mots de nature à dire que nous serions des irresponsables ne sachant pas gérer la ville. Il existe une gestion active et saine de la dette.

Si nous n'avions pas une gestion active de la dette, c'est-à-dire si nous n'avions pas justement cette logique de renégociation permanente de crédits, dont certains sont à courte durée et adossés sur des taux variables pour partie, nous paierions beaucoup plus cher. Ce serait irresponsable, si nous le faisons sans tenir compte de tous ces éléments de précaution, et notamment, du fait des taux capés.

Le fait d'avoir cette gestion active et d'être en permanence vigilant sur tout cela, nous a fait faire énormément d'économies. Il s'agit d'une gestion vertueuse. Je veux bien que d'autres s'appuient dessus, pour faire croire et faire peur, et dire que cela est irresponsable. Mais cela s'appelle une escroquerie.

Concernant la question de l'accès aux informations, je m'étonne, ma chère Liliane, de l'accusation

d'opacité notamment concernant le budget d'investissement. S'il y a une ville qui ne fait pas dans l'opacité, c'est bien Chevilly-Larue, et de longue date. Je prends pour exemple le document joint au rapport de présentation du budget. Vous avez l'ensemble du catalogue des travaux de toutes les dépenses d'investissement effectuées pour le patrimoine, que ce soit les bâtis ou les voiries. Vous avez tout le détail des lignes. C'est le catalogue annuel des travaux, et pour le cadre pluriannuel, vous avez tous les éléments inclus dans le rapport de présentation des orientations budgétaires.

Nous sommes une ville à Chevilly-Larue où vraiment, beaucoup plus qu'ailleurs, la transparence existe dans la gestion des affaires communales. Au contraire, nous pouvons nous targuer de diffuser toutes ces informations dans de bonnes conditions.

Sur la Maison du Conte, je vous rassure, la subvention est fort bien utilisée, et d'ailleurs, toutes les autres collectivités qui soutiennent cette association, que ce soit le Département, la Région et même l'État, maintiennent leur subvention car le nouveau projet mis en œuvre, depuis les nouveaux locaux sortis de terre il y a trois ans, permet d'être, davantage encore, tourné vers le grand public.

Le fait de disposer de cette salle de répétition permet d'accueillir certains publics en certaines occasions et de sortir de leurs murs tous les conteurs en formation - il y a d'ailleurs eu un dossier récemment dans le journal municipal à ce sujet -. Le projet peut se déployer bien mieux encore qu'hier, et effectivement, j'entendais votre préoccupation dans votre propos, je peux vous rassurer sur le fait que nous avons la chance d'avoir ce bel équipement à fort rayonnement national et international, principalement sur la francophonie parce que c'est sur l'oralité que cela domine. Cela continue de rayonner largement et nous pouvons nous en réjouir.

Sur la tranquillité et la sécurité publique, je sais qu'il existe des conceptions différentes sur la part du budget qu'il faut consacrer à la police municipale et aux enjeux de tranquillité et de sécurité publique. Nous ne serons pas d'accord sur cette question. Nous, nous pensons en effet qu'une grosse part de ce sujet se traite d'abord et avant tout par l'éducation, par la prévention, par l'épanouissement culturel et sportif, par le fait d'offrir un avenir à nos jeunes et de la réussite à tous nos enfants par le biais d'un certain nombre d'initiatives.

La priorité municipale est dans toutes ces actions communales. Cela ne signifie pas que nous n'accordons pas d'importance à la sécurité, mais nous essayons de traiter le sujet en amont. Mais il faut bien le reconnaître, le recul progressif de l'État, en la matière, nous a conduits à prendre un certain nombre de décisions dans la dernière période et je m'en félicite. Il faut savoir examiner les sujets au fur et à mesure de leur évolution. Ce budget a donc pris une part plus importante dans notre budget communal.

Nous n'avons pas, à Chevilly-Larue, un niveau d'insécurité qui justifierait de placer un taux d'un agent pour 1 000 habitants, comme c'est peut-être le cas, je ne sais pas, dans d'autres villes. Lorsque nous nous comparons avec des communes de la moyenne francilienne, nous sommes plus que bien situés, dans le nombre d'agents mis à disposition des habitants, dans une démarche de dialogue et de proximité. Je pense qu'il s'agit d'une réponse sérieuse et adaptée aux enjeux tels qu'ils se posent aujourd'hui.

Nous avons dû, malheureusement annuler, la séance du CLSPD de la semaine dernière, elle sera reportée en janvier prochain. Le Commissaire avait commencé à nous faire parvenir des appréciations pour estimer l'évolution de la situation de la délinquance et de l'insécurité à Chevilly-Larue. Ces appréciations étaient plutôt favorables et encourageantes. Cela ne veut pas

dire qu'il n'y a aucun problème. Il existe toujours des cas individuels qui surgiront pour montrer qu'il y a eu un problème par-ci ou par là et cela est vrai. Mais l'état général est plutôt à la baisse, ce dont, je pense, nous pouvons nous en réjouir.

Sur la question plus large des moyens financiers dont nous disposons : là aussi, beaucoup d'éléments ont été apportés sur l'appréciation que nous pouvons avoir les uns et les autres. Je ne rentre pas dans ce détail, mais je vais m'attacher au sens et au fond. Nous sommes fiers à Chevilly-Larue d'avoir un haut niveau de service public local et de pouvoir le mettre en œuvre grâce aux subsides provenant de la présence d'entreprises sur notre territoire.

Certaines nous ont été imposées à une certaine époque notamment le M.I.N. de RUNGIS. Elles génèrent par ailleurs et aussi des difficultés dans l'aménagement et l'évolution de notre commune. Ce sont des contraintes d'aménagement et de vie. Les habitants du quartier Larue du fait de la présence du M.I.N. de Rungis et de l'autoroute A6 se sentent un peu à l'écart du reste de la commune. C'est un juste retour de pouvoir mobiliser un certain nombre de ces financements pour faire en sorte que ces habitants se sentent inclus dans une vie commune et une aventure collective Chevillaise.

Nora a évoqué le fait qu'une part de ces subsides était le fait de l'action communale, je n'y reviendrai donc pas. Je souhaite porter mon regard et nous alerter collectivement sur deux points. Lorsque nous alertons et évoquons la suppression de la DGF et le fait que l'état dans lequel, petit à petit, l'action des collectivités locales s'enferme, nous le faisons à deux titres.

Tout d'abord, les collectivités, pour pouvoir continuer à se développer, ont besoin d'une augmentation des moyens chaque année, ne serait-ce parce que le coût de la vie augmente, mais aussi, mes chers collègues, cela a été souligné dans vos interventions, parce que la vie pour les Chevillaises et les Chevillais est de plus en plus difficile.

Le travail est de plus en plus précaire, les situations personnelles sont de plus en plus lourdes et douloureuses. Si nous ne disposons pas des moyens pour leur venir en aide, dans ce rôle de proximité et de protection sociale que jouent la commune et les collectivités locales au côté des habitants, personne ne le fera. Parce qu'après avoir grandement attaqué le système de sécurité sociale et le système de retraite par solidarité, qui se délitent d'année en année, les collectivités locales constituent le dernier filet de sécurité et de protection pour les personnes. Nous alertons lorsque nous disons : « attention, les collectivités locales ont leur budget qui se resserre en permanence et nous ne serons plus à même d'assurer le minimum pour les citoyens ». Nous attirons l'attention sur ce sujet. Lorsque nous menons Solepi et nos actions sociales, un peu en substitution de l'État, nous assurons ce filet de sécurité, ce minimum qui assure une perspective à nos habitants, dans une logique d'équité. Nous voulons permettre à ceux qui sont nés dans des conditions moins avantageuses de bénéficier des mêmes chances de réussite.

Ensuite, le deuxième enjeu sur lequel je veux appeler votre attention est la perte symboliquement de la DGF. Je ne rejoindrai pas les propos évoqués sur le fait que nous avons bien de la chance puisque nous pouvons nous en passer du fait de la constitution de notre budget.

Au final, cela signifie une remise en cause profonde de l'esprit fondamental de la décentralisation. La DGF était l'un des corollaires de la décentralisation. En 1982, lorsque les grandes lois de la décentralisation ont été adoptées, la dotation globale de fonctionnement a été revalorisée en considérant qu'allait peser sur les communes et les collectivités locales une part des fonctions régaliennes de l'État. La DGF permettait la mise en œuvre des missions qui étaient déconcentrées

et non pas décentralisées.

Lorsque la dotation globale de fonctionnement est supprimée à certaines communes, la situation d'égalité est déniée. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas venir en aide aux collectivités qui sont plus en difficulté que nous. Il n'est pas question de se laisser emporter par les discours qui divisent. Je ne vais pas essayer de regarder et tirer sur celui qui est plus malheureux que moi, pour considérer qu'il est fautif s'il reçoit l'argent qui provient de nos caisses. Nous, nous ne tombons pas dans ces pièges basiques.

Nous sommes habitués nationalement mais nous faisons la différence. Cela nous met face à la responsabilité de l'État qui assure une péréquation verticale. Il appartient à l'État d'assurer la solidarité à l'égard des collectivités qui n'ont pas les moyens d'assumer leurs obligations. L'État renonce à cela, lorsqu'il décide de supprimer les dotations globales de fonctionnement de villes qui disposent de finances comme les nôtres. Il reporte les fonds de péréquation - puisque non content de supprimer la DGF, il vient en plus prendre dans nos caisses - et décide d'allouer à ces collectivités ces fonds-là. Le problème fondamental est là, dans le fait que l'État refuse désormais de jouer le rôle de solidarité qui est le sien et qu'il demande aux communes de le jouer à sa place.

Je pense que nous sommes face à une remise en cause profonde de l'esprit de la décentralisation, qui irrigue la vie locale depuis une trentaine d'années. J'entends la vie locale sur le plan national, l'esprit de la décentralisation.

Dans ce contexte, je crois pouvoir dire et me réjouir collectivement, avec tous les collègues qui ont exprimé, parfois dans la nuance, de la satisfaction dans la gestion des affaires locales.

Nous avons perdu en moyenne 5 millions par an, ce qui représente 30 millions à l'échelle d'une mandature, mais nous sommes parvenus à anticiper. Christian Hervy avait commencé à le faire précédemment, il en avait posé les fondements, nous avons su ensuite prendre en main dès les premières années du mandat. Rappelez-vous lorsque nous faisons les réunions publiques à l'attention de la population, pas seulement lors de nos séances locales, nous expliquions aux habitants les décisions parfois difficiles que nous allions devoir prendre, de certains renoncements, de certaines diminutions d'actions, celles qui portaient un effet moindre dans la vie quotidienne des habitants.

Nous avons su anticiper de bonne façon, nous terminons la mandature avec un autofinancement largement positif, une capacité financière qui permet, via la dette d'aujourd'hui, d'envisager l'avenir dans une logique où nous pourrions bâtir, les uns et les autres, un vrai projet de ville, dans lequel nous pourrions prendre des engagements raisonnables.

Nous terminons la mandature avec des finances saines et une capacité d'autofinancement qui permet une projection dans l'avenir de manière responsable. Nous pouvons considérer que nous avons fait le travail, pour lequel nous avons été élus en 2014, dignement. Je voudrais, à mon tour, et permettez-moi de le faire avec un peu de solennité, remercier profondément, de tout cœur, André Déluchat. Tu auras été l' élu aux finances qui, de mon expérience, aura mené avec cœur, compétences et enthousiasme, ta mission. Tu l'as fait non seulement avec la volonté de porter, à la connaissance et à la compréhension de chacun, la difficulté parfois aride que représente l'élaboration d'un budget, mais tu l'as fait aussi avec la force de ta conviction et avec un regard politique permettant de ne jamais se détacher du sens. Nous attendons cela d'un élu local, parce que contrairement à ce que voudraient nous faire croire certains, la gestion des affaires locales n'est pas de la « gestionite » aiguë, mais de savoir pourquoi nous agissons.

Nous avons réussi, à travers les élaborations successives de ces exercices budgétaires, à ne jamais déconnecter la forme du fond. Tout cela, nous te le devons grandement André. Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

Je vous propose que nous passions au vote du budget.

➡ **VOTE : LE BUDGET PRIMITIF 2020 EST ADOPTE, MOINS CINQ CONTRE (M. LADJICI, MLE ZEHIA, MME DUREGNE, M. PIERRE, MME PONOTCHEVNY)**

Mme la MAIRE. - Nous poursuivons l'ordre du jour.

1.2 - Vote du taux des trois taxes locales - année 2020

Mme la MAIRE. - André, tu n'as pas fini ton travail pour autant.

M. DELUCHAT. - J'ai déjà dit que nous n'augmentons pas les taux des trois taxes. Je vous propose de maintenir la taxe d'habitation à 15,58 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties à 15,25 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 35,28 %. Cela est en cohérence avec le débat d'orientations budgétaires et les propos tenus précédemment.

Mme la MAIRE.- Je mets aux voix. Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS DEUX ABSTENTIONS (M. LADJICI, MLE ZEHIA)**

1.3 - Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - année 2020

M. DELUCHAT. - C'est la dernière année que vous votez le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères puisque depuis la création de la Métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux, nous votons le taux de cette taxe, dont la gestion revient à l'établissement public territorial. Nous lui reversons cette somme. C'est la dernière année, en 2021 vous ne l'aurez plus dans la maquette budgétaire.

La TEOM sera directement versée à l'établissement public territorial. Je vous demande de voter le même taux, 5,88 %, qui n'a pas été modifié depuis 2010. Adieu à la TEOM, mais bienvenue dans un autre circuit.

Mme la MAIRE.- Mais les contribuables continueront de la payer. Ce n'est pas parce que le Conseil municipal ne la votera plus que les contribuables cesseront de la payer, heureusement ou malheureusement, chacun l'estimera.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS DEUX ABSTENTIONS (M. LADJICI, MLE ZEHIA).**

1.4 - Approbation d'un contrat d'ouverture de crédit pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie

M. DELUCHAT. - Tous les ans, nous ouvrons une ligne de crédit en prévision. Nous pouvons parfois avoir des ruptures de trésorerie au niveau des comptes de la Ville. Sachez que tous les impôts et taxes nous sont versés par douzième. Admettons que nous ayons de grosses factures, nous pouvons nous retrouver parfois en rupture de trésorerie. Cette ligne budgétaire n'a pas vocation à être utilisée, mais peut être mise en œuvre dans le cadre de situations compliquées. Cela s'est rarement produit, mais il vaut mieux prévenir que courir.

Nous vous proposons donc de voter ce renouvellement de la ligne de crédit. Nous avons fait un appel d'offres et le groupe de la Caisse d'épargne a été retenu. Félicitations à la Caisse d'épargne dont nous avons un éminent représentant dans la salle.

La Caisse d'épargne a proposé une offre plus intéressante que la Banque postale. Je vous propose de voter cette ligne de crédits de 4 millions d'euros.

Mme la MAIRE.- Des questions ?

(Aucune.)

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

1.5 - Modification du tableau des effectifs du personnel

Mme la MAIRE. - Il s'agit du traditionnel tableau de mise à jour des avancements de grade et de carrière.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

1.6 - Fixation des tarifs municipaux 2020

M. DELUCHAT. - Je rappelle, pour la dernière fois, que certains tarifs suivent les périodes scolaires et d'autres suivent l'année civile. Il s'agit ce soir des tarifs de l'année civile qui concernent les activités de jeunesse, les relations publiques, l'action sociale, les sports, la communication, l'état-civil et diverses activités, notamment les droits de voirie ou la taxe de séjour.

Cette proposition a été validée par la Commission des Finances, et dans les commissions concernées, nous augmentons les tarifs de 1 %. Sachez que l'inflation est prévue à 1,3 %. Nous sommes dans les normes en n'allant pas au-delà de 1 %. Cela nous permet de conserver le taux de couverture de tous les tarifs municipaux qui évite d'avoir une dégradation.

Mme la MAIRE.- Des questions ?

(Aucune.)

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS DEUX ABSTENTIONS (M. LADJICI, Mlle ZEHIA).**

1.7 - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2020

M. LO FARO. - Bonsoir. Pour ce dernier vote des subventions aux associations de la mandature,

je rappelle ce qui a été fait comme tous les ans. Il y a eu plusieurs réunions et débats : les conférences budgétaires, trois commissions se sont réunies ainsi que la Commission des Finances à laquelle je suis invité, pour la deuxième année consécutive. Vous avez le résultat sous les yeux.

Nous n'avons pas voulu pénaliser nos associations. Nous avons reconduit quasi à l'identique tout ce qui concerne le fonctionnement, avec la partie que j'appellerai, plutôt variable, pour tout ce qui concerne le projet.

Je voudrais à mon tour remercier tout le secteur de la vie associative pour l'excellent travail fourni depuis le début de la mandature. Je souhaite que vous votiez massivement ces propositions de subventions pour nos associations.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition. Vous pouvez ouvrir le budget primitif, pages 128 à 130, vous y avez, point par point, et ligne par ligne, toutes les subventions.

Mme la MAIRE.- Cette liste est, par ailleurs, adossée au rapport de présentation de la présente délibération.

Mme PONOTCHEVNY. - J'ai procédé à un rapprochement laborieux entre cette délibération et le budget. J'ai quelques petits écarts que je voudrais exprimer : l'Amicale Séniors de Chevilly-Larue, représentée par mon ami Michel Pierre, n'est pas portée dans le budget Associations. Pourquoi ?

Mme la MAIRE.- Vous ne l'avez pas trouvée ?

Mme PONOTCHEVNY. - Dans le gros budget, je ne l'ai pas trouvée.

Mme la MAIRE.- Je me tourne vers l'administration.

M. DELUCHAT. - Il suffit de nous le signaler. Le budget primitif est prévisionnel, nous sommes toujours en capacité de rajouter quelques milliers d'euros. Cela sera fait, si ce n'est pas le cas. Quelques ratés arrivent parfois.

Mme PONOTCHEVNY. - Je ne me souviens plus si nous votons les subventions aux associations de solidarité internationale. Je ne les ai pas trouvées dans la délibération.

Mme la MAIRE.- La CVR, je l'ai vue, ainsi que DKM Mauritanie.

Mme PONOTCHEVNY. - Oui Madame la Maire, nous les dans le gros budget, mais pas dans la délibération.

Mme la MAIRE.- C'est le contraire alors, donc c'est moins grave.

Mme PONOTCHEVNY. - Peut-être que cela a été fait avant, mais je n'ai rien trouvé.

Mme la MAIRE.- Il est possible que ce soit des délibérations que nous prendrons au moment où nous approuvons les conventions, puisqu'elles sont liées aux jumelages.

Mme PONOTCHEVNY. - C'est possible.

Mme la MAIRE.- Ce n'est pas inquiétant. Je suis plus inquiète de la première mention.

Mme PONOTCHEVNY. - J'ai un autre point. Dans la délibération, le COS est mentionné pour 126 500 €, dans le budget pour 166 500 €, il y a donc 40 000 € d'écart.

M. DELUCHAT. - C'est l'emploi...

Mme PONOTCHEVNY. - Très bien. La CVR, je l'ai pour 1 183 € dans la délibération, et pour

4 183 € dans le budget, avec un écart de 3 000 €.

Mme la MAIRE.- Je propose que nous apportions les réponses à ces questions lors de la prochaine séance du Conseil municipal ou lors de la Commission Finances.

Mme PONOTCHEVNY. - Toutes les coopératives des écoles pour un total de 770 € ne sont pas dans la délibération non plus, elles le sont dans le gros budget.

Mme la MAIRE.- Soyons clairs. Le plus important est que cela soit dans le document complet du budget, la maquette M14, ce qui nous permet d'avoir l'intitulé complet. Il faut vérifier la question de l'association de l'Amicale des Séniors. Mais n'a-t-elle un autre nom ? Quel est son acronyme ?

M. PIERRE. - Non.

Mme PONOTCHEVNY. - L'Amicale des Séniors de Chevilly-Larue.

Mme la MAIRE.- Nous vérifierons tout cela. Dommage de n'avoir pas mis ces points en exergue au moment de la commission, cela nous aurait permis de venir avec les réponses aujourd'hui.

En tout état de cause, pour les deux questions soulevées, qui restent à ce jour sans réponse, je propose d'y revenir à une date ultérieure.

Au-delà de ces quelques points, y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

(Aucune.)

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Je souhaite, dans les plus brefs délais, avoir la réponse sur l'Amicale des Séniors et sur l'autre sujet pointé pour rassurer les associations concernées. Nous attirons la vigilance.

M. PIERRE. - Cela fait deux années que je suis obligé de réclamer la subvention, alors qu'avant je ne la réclamais jamais. Bien souvent, je la réclame fin août car j'ai besoin d'argent à ce moment-là.

Mme la MAIRE.- Je pense que nous pourrions plaider l'erreur matérielle puisque dans tous les autres documents, les indications concernant la subvention figurent. Cela ne pose pas de problème, mais il faut corriger l'erreur matérielle dans les documents sources.

1.8 - Attribution de la dotation de fonctionnement 2020 au Théâtre André Malraux

M. LO FARO. - Le Théâtre André Malraux, transformé en régie, comme nous le savons, dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, est un EPIC depuis le 1^{er} janvier 2016. Je vous propose de voter pour le Théâtre la dotation de fonctionnement de 874 563 € ainsi que 35 204 € pour le projet conditionnel, au titre de cette année 2020, soit un total de 909 767 €.

Mme la MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix. Il n'est pas tenu compte du pouvoir de M. Taupin puisqu'il ne peut pas prendre part au vote. En fait, non, il ne s'agit pas d'une association, mais d'un EPIC, le « pouvoir » vote donc aussi.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

1.9 - Attribution d'une subvention à l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF) pour l'année 2020

M. LO FARO. - Concernant l'association ACSF, je voudrais présenter quelques mots avant de voter cette délibération.

Monsieur LADJICI, vous n'avez eu de cesse, depuis un an et demi, de générer un climat de suspicion contre notre collègue Patrick Blas.

Vous avez multiplié les allégations douteuses en Conseil municipal et dans vos écrits, cautionné les nombreux tracts de vos amis, distribué pendant de nombreux mois dans toute la ville des tracts entretenant un climat de suspicion.

Vous avez saisi le Préfet et la Cour des comptes. Maintenant, au bout d'un an et demi, en désespoir de cause, comme vous n'avez rien trouvé car il n'y avait rien à trouver, vous vous repliez pudiquement et écrivez aux membres de l'Orchestre, en mettant en copie tout un fichier chevillais :

«Vous êtes formidables et merveilleux, c'est juste qu'on ne m'avait rien communiqué ! Pensez donc, si j'avais su, je n'aurais rien dit ! ».

Mais le mal est fait, Monsieur Ladjici ! Je pense que M. Patrick Blas serait en droit de demander des excuses publiques, au vu de l'opprobre que vous avez jeté sur lui, sans même vous demander comment lui-même et sa famille pouvaient vivre une situation de tension aussi extrême ?

Jeter des noms en pâtures, distiller des fausses informations, laisser croire des choses, et puis quand ça commence à se retourner contre vous, hop, un petit retournement de position !

Vous êtes-vous demandé comment les adhérents de cette association, association soit dit en passant que vous vouliez intégrer, pouvaient vivre un tel déferlement de sous-entendus ?

Il ne faut pas vous étonner que ceux-ci, après la campagne de dénigrement que vous avez menée contre eux, vous aient dénié le droit d'entrer dans leur association.

Il s'agit bien d'un droit. Au titre de la loi de 1901, l'association est un contrat de droit privé, soumis au principe de l'autonomie des volontés et de la liberté contractuelle. Chacun est libre d'adhérer et l'association peut choisir librement ses membres. C'est un principe fondamental et solennellement réaffirmé par le Préambule de la Constitution.

Une association est donc tout à fait fondée à refuser une demande d'adhésion. Toutes les jurisprudences le confirment.

Nul besoin d'aller chercher le refus de votre adhésion dans une appartenance religieuse, des orientations politiques ou sexuelles, cela serait une insulte à toutes les valeurs portées par notre municipalité.

Non. Ils ont probablement tout simplement considéré que quelqu'un, qui ne cesse de s'attaquer à une association, à leur association, n'est pas le mieux placé pour perpétuer son projet associatif. Pourquoi ne vous êtes-vous pas adressé directement à cette association, à ses responsables et à son conseil d'administration, comme je vous le recommandais, et le faire en toute transparence et sérénité, sans faire tout ce foin.

Le tissu associatif chevillais est dense et assure un lien entre les habitants de notre Ville. Il est un formidable outil de transmission entre générations. Il coordonne, anime, instruit et innove.

Vouloir installer le doute n'est pas une manière honnête de faire de la politique. Cela porte un nom, cela s'apparente à de la malhonnêteté intellectuelle.

Derrière ces accusations, nous connaissons votre projet, celui de vos soutiens qui appliquent la même politique depuis le Gouvernement : remettre en cause l'investissement public dans le tissu associatif, culturel, sportif et social. Permettez-moi de vous dire que nous combattons toujours cette orientation injuste et dangereuse.

Mes chers collègues je vous invite à voter massivement pour cette résolution, de sorte que nous réaffirmions notre soutien à cette association, à ses adhérents, aux membres de l'orchestre et bien sûr à notre collègue Patrick Blas et sa famille.

Je vous demande donc de voter cette délibération qui attribue en fonctionnement 98 000 € à cette association.

Mme la MAIRE.- Merci Dominique.

(Applaudissements.)

Monsieur Ladjici voulait répondre.

M. LADJICI.- Quelques mots. Essayons de remettre un peu d'ordre dans ce qui a été dit. L'association ACSF est une association municipale régie par son règlement intérieur et ses statuts ainsi que par la convention qui la lie à la Ville de Chevilly-Larue

Mme la MAIRE.- Le concept d'association municipale n'existe pas.

M. LADJICI.- Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'elle est régie par une convention avec la Ville de Chevilly-Larue.

Mme la MAIRE.- Pardon, j'ai cru que vous aviez dit, dans votre propos, que c'était une association municipale.

M. LADJICI.- De la ville de Chevilly-Larue.

Mme la MAIRE.- Ce n'est pas la même chose. Une association chevillaise, vous voulez dire.

M. LADJICI.- Cette association bénéficie d'une subvention annuelle de 98 000 €, plus des prises en charge de certaines de transport ou d'événements festifs. Depuis 2014, j'ai toujours voté, sans exception jusqu'en 2018, les subventions de cette association, parce que j'ai une confiance dans l'équipe de direction de cette association et en notre collègue Patrick Blas. Au-delà du climat de défiance qui s'est installé, je n'ai rien contre lui.

Simplement, il s'agit de l'une des associations le plus subventionnées de la ville de Chevilly-Larue. En tant qu'élu de l'opposition, je suis donc dans mon rôle lorsque j'estime pertinent de dire que je souhaite obtenir des documents. J'ai demandé les documents budgétaires et le rapport d'activité. Vous vous rappelez très bien de ce qui s'est passé, Madame la Maire, nous avons observé un certain délai de réponse et vous m'avez dit, au sein de cette enceinte même, « Monsieur Ladjici, je ne peux pas vous donner les comptes de cette association ». Cela a été mentionné au compte rendu de cette association. Évidemment, j'ai saisi la Cour régionale des comptes et le Préfet qui m'ont confirmé que vous étiez tenue de me fournir les documents de cette association, car la subvention dépasse 27 000 €. Il s'agit d'argent public et non d'une association privée qui ne sollicite pas d'argent public.

Pour une association, exerçant dans le champ de la Ville de Chevilly-Larue, qui demande une

subvention, la convention encadrant la subvention peut être communiquée à l'ensemble de la population de Chevilly-Larue.

Je ne parle pas d'une association ou d'une amicale de quartier, autonome financièrement, ne demandant rien à la municipalité, et qui, effectivement, est en droit de refuser l'accès à un citoyen.

Je parle de la municipalité qui a un projet collectif : elle donne des subventions à une association pour qu'elle puisse être ouverte à toute la population Chevillaise. Il n'est pas normal de dire que cette association est libre de refuser quiconque en fonction des décisions de son bureau et de son Conseil d'Administration. Je ne peux pas l'accepter dès lors que la Ville lui verse de l'argent.

Mme la MAIRE. - C'est la loi.

M. LADJICI. - Je ne parle pas de la loi mais du projet municipal. Lorsque nous versons 98 000 €, plus des prises en charge, cette association a vocation à s'adresser à tous les Chevillais. D'ailleurs, toutes les associations subventionnées par la ville de Chevilly-Larue, dès lors que nous faisons candidature, nous acceptent.

J'ai eu des prises de position publique en toute transparence et j'ai produit des courriers. Je ne me suis jamais caché de mes positions factuelles, sur des documents. Je n'ai jamais porté atteinte à la personne de Patrick Blas, mais il se trouve qu'étant Maire adjoint de Chevilly-Larue et Président de cette association, il se trouvait de facto cité. Cela nous renvoie à la question évoquée, il y a quelques mois, sur le risque de conflit d'intérêts pour une association de ce niveau.

Je cite l'exemple du Théâtre. Il y existe Conseil d'administration. La Ville de Chevilly-Larue verse un montant important à cette régie. De ce fait, la Ville met des administrateurs issus de la majorité et de l'opposition. Quand je vais à ce Conseil d'administration, lorsque je demande le moindre document et la moindre justification, la directrice me transmet les comptes et les réponses à mes questions.

Je regrette que le débat ait pris cette tournure. Des personnes bénéficiant de cette association, et des musiciens tout à fait talentueux, se trouvent emmenés sur un terrain politique. Je regrette l'intervention de Patrick Blas, lors du repas de la Sainte Cécile, face à des Chevillais, pour faire de la politique politicienne, pour une association ayant vocation à délivrer une offre musicale et à rassembler les Chevillais.

Je ne cautionne pas ce qu'a dit Dominique Lo Faro. Vous essayez d'inverser la situation. Nous devons être dans un monde de transparence. Un élu ou un citoyen, quel qu'il soit, peut demander les comptes de l'ACSF et il est en droit de les avoir. Face au refus suite à mes demandes, vous créez de la suspicion.

J'ai écrit à Patrick Blas, pour lui dire que j'avais des doutes sur le fonctionnement de cette association et que, souhaitant les dissiper, je souhaitais devenir membre de l'association. C'est légitime, j'habite à Chevilly-Larue. Je lui ai écrit un courrier et quelques jours plus tard, la réponse fut la suivante : « Le Conseil d'Administration s'est réuni et refuse votre candidature ». Je m'excuse de vous dire que mes doutes se sont amplifiés. Comment une association, bénéficiant de ce niveau de subvention, peut refuser une demande d'adhésion ?

Dans un monde de transparence, il devrait me dire : « Venez. Je ne vous aime pas à titre personnel, mais l'association est subventionnée par de l'argent public, je ne peux pas vous refuser. Assistez aux Assemblées générales, participez aux activités de l'association et vous

finirez, mon cher Monsieur, par vous rendre compte que tout est transparent. » C'est ce que j'aurais fait à sa place. En tant que président d'association, des questions peuvent vous être posées. Et vous devriez dire : « Si vous voulez les comptes, les voici. Tout est géré et certifié. » Pourquoi mettre un délai avant de fournir les documents et refuser à quelqu'un d'intégrer l'association ? N'essayez pas d'inverser la situation.

Mme la MAIRE. - Certainement pas. Ne vous inquiétez pas.

M. LADJICI. - Je vous remercie. Vous avez parlé de proposition. Pour l'avenir, l'une des voies de progrès, qui pourrait rassurer toute la population chevillaise, serait de dire : cette association met à jour ses statuts et permet à des citoyens ou à des élus de siéger dans son Conseil d'administration et de participer à la gestion de cette association, le projet de cette association sera ainsi collectif et il n'y aura plus aucun doute.

Mme la MAIRE. - Avez-vous terminé ?

M. LADJICI. - Pas encore. Je fais cette proposition ce soir. Effectivement, j'ai écrit aux membres de l'ACSF un courrier et j'ai mis en copie leur président et Dominique Lo Faro, Maire adjoint aux associations et même vous Madame la Maire, vous étiez destinataire de ce courrier, j'ai fait les choses en toute transparence.

Mme la MAIRE. - Et un certain nombre d'autres Chevillais par ailleurs.

M. LADJICI. - Oui, aux Chevillais s'intéressant à ces questions. J'ai écrit ce courrier, en toute transparence, pour expliquer ma position.

Mme la MAIRE. - Absolument. C'est merveilleux. Je pense Patrick, que tu n'auras pas d'excuse ce soir. C'est dommage car j'avais cru décerner dans le courrier le fait que tu étais dédouané de toutes suspicions ou doutes désormais, mais cela ne mérite pas d'excuses. Être jeté sur la place publique, soumis à l'opprobre général comme si tu avais été coupable de détournement de fonds. Et hop, d'une opération de baguette magique, il n'y a plus rien, merci, je vous aime et au revoir, mais cela ne mérite pas d'excuses !

M. LADJICI. - Je n'ai pas fini de parler. Je n'ai pas évoqué de détournement de fonds. C'est vous qui allez sur ce terrain et qui amplifiez le fait de la suspicion.

Mme la MAIRE. - Bien sûr !

M. LADJICI. - Je pose des questions, nous sommes en démocratie, ne vous en déplaise.

Mme la MAIRE. - Il faut conclure maintenant.

M. LADJICI. - Je n'ai pas fini.

Mme la MAIRE. - Vous aviez conclu.

M. LADJICI. - Je n'ai pas fini.

Mme la MAIRE. - Concluez s'il vous plaît.

M. LADJICI. - J'aimerais vous voir avec autant d'énergie lorsqu'un élu de votre majorité s'exprime. Le maire doit être au-dessus de la mêlée et garantir l'équité dans les débats. Un maire n'est pas partisan.

Mme la MAIRE. - Pouvez-vous aller au fait s'il vous plaît Monsieur Ladjici ?

M. LADJICI. - Pour conclure concernant l'ACSF, dans les conditions actuelles des statuts de cette association, j'estime qu'elle ne répond pas à l'exigence de transparence et d'ouverture. Je ne voterai pas contre, mais je m'abstiendrai en formant le vœu qu'à l'avenir, cette association puisse accueillir en son sein des élus de l'opposition, afin qu'ils puissent participer à sa gestion et rassurer tous les Chevillais.

Mme la MAIRE. - Qui sont éminemment inquiets, comme vous avez pu le constater à la Sainte Cécile, ils sont venus nombreux, applaudir l'orchestre de Chevilly-Larue et sont fiers de l'avoir. Je ne rentrerai pas dans les détails de ce débat qui n'en est plus, puisqu'un courrier remet les choses dans la clarté sur le fond, c'est-à-dire sur ce qui est le plus important, à savoir la probité de notre Patrick Blas. Cela permet au moins de rétablir la réalité. Je regrette néanmoins qu'il n'y ait pas eu d'excuses.

Concernant la transparence, nous sommes revenus longuement sur le sujet. Tout était disponible au sein de la commission en question, tous les éléments avaient été communiqués et étaient à disposition. Les éléments demandés ensuite étaient exorbitants du droit commun. Il est normal et légitime qu'un conseiller municipal, de la majorité ou de l'opposition, ait accès à tous ces documents, lorsqu'il y a une subvention publique. Ce fut le cas et ce fut à votre disposition.

Par ailleurs, une association de droit privé, je ne comprends pas les références à l'association publique ou municipale, il s'agit d'une association de droit privé qui touche une subvention, ce qui n'est pas du tout le même cas qu'une association publique, de toute façon absolument interdite, sans quoi nous serions coupables de gestion de fait. Cela n'a rien à voir avec le Théâtre qui est un établissement public à caractère industriel et commercial et qui ne relève pas des mêmes règles.

Bref, nous devons voter la subvention pour l'ACSF. Monsieur Blas, je vous demande de quitter la salle. Nous serons tous en accord avec le fait qu'il n'a pas participé au vote, au cas où il y aurait des remises en cause de cela.

(Sortie de M. Blas.)

Je mets aux voix cette délibération.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS DEUX ABSTENTIONS (M. LADJICI, Mlle ZEHIA) ET M. BLAS NE PREND PAS PART AU VOTE.**

(Retour de M. Blas.)

1.10 - Attribution d'une subvention à la Maison du Conte pour l'année 2020

M. LOFARO. - Nous continuons avec la subvention à la Maison du Conte pour 2020. Pour ce budget, il vous est proposé d'attribuer et de voter une subvention de fonctionnement de 220 000 € pour financer ses activités autour de l'art du conte constitué en quatre grands pôles : la diffusion et l'ouverture aux publics, les actions culturelles et de sensibilisation, l'accompagnement et la création, et la transmission et la recherche. En tant que Chevillais, je suis fier de voter cette subvention pour une raison simple : le rayonnement de cette association dépasse très largement les « frontières » de notre commune.

Mme la MAIRE. - Absolument. Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS UNE ABSTENTION.**

1.11 - Attribution d'une subvention à l'association Amicale des séniors de Chevilly-Larue pour l'année 2020

Mme la MAIRE. - La subvention est bien dans nos listings, c'est rassurant. Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Par mesure d'équité et d'équilibre dans les décisions, je vous demande, Monsieur Pierre, de quitter la salle pendant que nous la soumettons au vote.

(Sortie de M. Pierre.)

M. Pierre ne prend pas part au vote de la même façon que M. Blas n'a pas pris part au vote non plus.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE (M. PIERRE NE PREND PAS PART AU VOTE.)**

(Retour de M. Pierre.)

1.12 - Attribution d'une subvention à l'association Les amis de la librairie de Chevilly-Larue au titre l'année 2020 (2nd envoi)

Mme la MAIRE. - Élisabeth devait nous présenter cette délibération et, malheureusement, elle n'a pas pu nous rejoindre vu l'état du réseau de transport. Il s'agit d'une association, dont le Président est parmi nous et que je salue, ayant vocation à aller vers la création d'une librairie à Chevilly-Larue et qui demande, pour mieux se faire connaître et monter son projet, une subvention de 1 100 €. Cela appelle-t-il des questions ?

Mme PONOTCHEVNY. - Cette observation a été préparée à plusieurs.

Alors que le budget des associations était clos pour 2020, il nous est demandé de valider l'attribution d'une subvention à une toute nouvelle association, dont la création paraît pour le moins surprenante, pour ne pas dire plus, et qui, de ce fait nous interroge sur plusieurs points. Cette association a été enregistrée le 14 novembre 2019. Rien n'indique sur la délibération transmise de quel type de librairie il s'agit. Une librairie généraliste, spécialisée, et dans ce cas, dans quel domaine ? Une librairie papeterie ou presse, ou encore une librairie de livres d'occasion, une librairie numérique ? Selon le type de librairie, les clients concernés sont différents. S'agit-il d'acheter des livres ? Dans ce cas, il y a déjà l'embaras du choix près de Chevilly-Larue. S'agit-il d'inciter nos concitoyens à se cultiver et à prendre goût à la lecture ? N'avons-nous pas déjà la Médiathèque ? Ne devons-nous pas poser la question de sa fonction et de l'utilité de toutes les activités qu'elle propose : expositions, lecture, spectacles de conte, ateliers. Si la municipalité envisage de créer un deuxième lieu culturel dédié aux livres et à la culture. Pour sa pérennité, une vraie librairie doit être au minimum rentable. Quid des coûts élevés et croissants des charges fixes, du loyer, des frais de personnel, s'il y en a ? La municipalité envisage-t-elle, comme pour d'autres commerces du cœur de ville, un allègement de charges ?

La subvention elle-même, 1 100 €, n'est effectivement pas un montant rédhibitoire, mais pour faire quoi ? Que peut-il être fait avec 1 100 €, quand il s'agit de soutenir la création d'une librairie ?

L'accès aux livres est un facteur important pour l'enrichissement culturel de chacun, mais, comme évoqué précédemment, nous avons déjà une Médiathèque. Nous demandons plus d'explications sur la création de cette librairie.

Mme la MAIRE. - Monsieur Taupin veut réagir.

M. TAUPIN. - Je n'ai pas d'explications sur la forme ou les motivations de cette association, mais sur le principe, je trouve intéressant, dans la vie culturelle, d'avoir un lieu où des livres peuvent être consultés, achetés et où des conseils peuvent être donnés. Un professionnel peut gérer le lieu.

Je me promène pas mal en Ile-de-France, dans de nombreuses communes aujourd'hui se constituent des librairies à base associative, il est intéressant de maintenir le rapport aux livres dans nos communes. J'étais à Vitry où existe une petite librairie, pas mal fréquentée, dans des lieux qui changent. Cela crée une vie culturelle. La médiathèque a une fonction, mais personnellement je vais rarement à la médiathèque et j'aime bien acheter les livres et les avoir entre les mains. La médiathèque a d'autres fonctions et n'a pas le même rôle.

La librairie pourrait être un lieu de vie et d'échanges dans la Ville, avec le bistrot d'Oliv à côté, et d'autres lieux comme le pôle des commissions sociales et solidaires. Cela fait partie de l'esprit d'une vie culturelle vivante sur la ville. Cela me paraît intéressant.

Mme la MAIRE.- Il est difficile de répondre pour l'instant à un certain nombre de questions. A priori, il s'agira plutôt d'une librairie généraliste. Cela fait l'objet de réflexions en cours.

Cette réflexion a été impulsée, au départ, par Élisabeth Lazon, en tant que Maire adjointe à la culture. Elle a souhaité me faire connaître une expérience qui s'est tenue à Villejuif dans un autre contexte. Il existait une librairie, dont la libraire partait à la retraite, bien méritée. Elle avait un âge bien avancé, loin de l'âge pivot évoqué en ce moment. Sans repreneur, l'activité a été poursuivie et reprise par une association. Ensuite l'association a perduré, mais c'est une coopérative qui s'est créée pour faire vivre, selon un modèle économique d'entreprise, cette librairie. Elle est soutenue, par ailleurs, par l'Association des amis de cette librairie qui alimente le réseau de connaissance et de rayonnement de cette librairie. Nous nous sommes inspirés de cette initiative et avons mené une étude de marché pour mesurer le potentiel dans la commune.

Nous avons travaillé avec un assistant à maîtrise d'ouvrage, le même que celui qui avait travaillé à Villejuif. Il a commencé à bâtir les prémices d'une possible économie de projet. Mais, pour l'instant, il est prématuré d'en définir précisément les contours. Il est certain qu'il faut commencer à préfigurer - et l'association va nous aider à le faire - le contour du projet mais aussi avoir un porteur de projet pour déposer les demandes de subvention. Ce type de projet peut être subventionné notamment par la Région ou l'État (la DRAC) et peut-être par d'autres subventionneurs. Il faut un porteur de projet identifié avant de passer en mode de création d'entreprise, à proprement parler. Je comprends toutes ces légitimes questions. Nous sommes dans une phase où il est question, bien sûr, de livres en version papier. Il ne s'agit pas d'une librairie numérique. Cette librairie aura une fonction différente de celle de la Médiathèque où des livres sont empruntés et ramenés. Je ne vous ferai pas l'affront de reprendre la différence avec une librairie. Je vais juste insister sur un point.

Des écoliers, collégiens et lycéens sont appelés à acheter un certain nombre d'ouvrages dans le cadre de leurs études de lecture. Ils se précipitent tous - j'en fais partie en tant que parents - à Cultura ou à la Fnac, pour commander les ouvrages, qui évidemment sont toujours en rupture de

stock, puisque tout le monde les commande en même temps, les programmes étant communs à l'ensemble d'un même niveau d'étude.

L'une des ambitions est de se dire, plutôt que d'aller à la Fnac ou à Cultura sur ces ouvrages précisément, ayons un partenariat entre cette librairie et les établissements scolaires de la commune, lycée ou collège - pour les écoles c'est un peu différent -. Cela nous permettrait déjà d'avoir un premier socle de rayonnement.

Des amoureux du livre, de la culture, du conte et de tout ce qui peut être imaginé autour du livre se sont saisis du projet et ont un tas d'idées et de projets dans la tête à promouvoir. Je les laisserai exprimer, lorsqu'ils auront avancé un peu plus concrètement, leurs projets.

Ce projet est totalement complémentaire à la présence d'une médiathèque. Cela ne s'oppose pas, au contraire, cela constitue une continuité de l'effort d'incitation à la lecture.

Mme PONOTCHEVNY. - Où cela se situera-t-il ?

Mme la MAIRE.- Les locaux, réservés à ce jour, sont ceux de l'ancienne poissonnerie, au bout de la place.

M. LADJICI. - Je vais voter la subvention. Par contre, j'aurais souhaité pouvoir avoir les statuts de l'association et connaître les dirigeants. Je fais confiance, mais il aurait été utile de joindre les documents à la délibération.

M. DELUCHAT. - Cela a été remis lors de la Commission des Finances.

M. LADJICI. - Si c'est dans le dossier, je le regarderai.

M. DELUCHAT. - Je l'ai remis le jour de la Commission des Finances.

M. LADJICI. - Le jour où j'étais en déplacement.

Mme la MAIRE. - Nous vous le ferons passer, cela a été remis sur table, visiblement, le jour de la Commission.

Mme PONOTCHEVNY. - Lors de la Commission Finances, vous avez évoqué cette association, qui surgissait d'un seul coup, et qui n'était pas prévue, et pour laquelle il n'y avait pas eu de réunion préparatoire.

Mme la MAIRE.- Non. Elle n'était pas constituée au moment du dépôt des dossiers, c'est autre chose.

Mme PONOTCHEVNY. - Comme je suis quelqu'un d'ouvert et de conciliant, je vous ai dit : « C'est peut-être un peu normal parce que nous votons le budget très tôt cette année. » Nous n'avions rien.

M. DELUCHAT. - Pardon, je peux aussi me tromper. Nous en avons parlé lors de la Commission des Finances. Je croyais que nous avions les statuts et la demande de subvention. Si vous ne les avez pas, nous vous les transmettrons avec grand plaisir.

Mme la MAIRE. - L'engagement est donc pris.

Mme PONOTCHEVNY. - Nous nous abstenons afin d'en savoir plus. Nous affinerons notre position plus tard.

Mme la MAIRE.- Le temps d'avoir les éléments plus précis. C'est votre droit le plus strict.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS TROIS ABSTENTIONS**
(**MME DUREGNE, M. PIERRE, MME PONOTCHEVNY**)

1.13 - Présentation du rapport d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF)

M. GARRIC. - Au cœur des mutations énergétiques, le SIGEIF assure une mission de service Public, pour l'organisation et le contrôle de l'acheminement du gaz en Ile de France.

Il fédère 185 communes adhérentes, soit 5,6 millions d'habitants.

Il exerce le contrôle technique et financier du gestionnaire du réseau, et veille à la bonne exécution des missions dévolues à GRDF, concessionnaire pour le Gaz.

Optimiser la facture énergétique des collectivités, fédérant 500 membres, le groupement de commande, réparti sur 11 000 points de livraison, permet d'obtenir des prix attractifs, avec un gain de 23 % à 32 %.

Face à ce nouveau contexte de diminution des ressources, le SIGEIF propose aux communes les nouveaux outils nécessaires, pour optimiser leur facture d'énergie.

Il faut se tourner très rapidement vers la production d'énergies locales renouvelables.

Actuellement à Gennevilliers, un projet de méthanisation est en cours de réalisation, et va produire du biogaz par la valorisation des déchets organiques. Une deuxième station d'avitaillement vient d'être inaugurée à Wissous, dans le cadre des dix stations prévues d'ici 2022.

Le GNV est actuellement la seule alternative possible au diesel, notamment pour les poids lourds de plus en plus présents sur le réseau routier, avec une politique de ferroutage quasiment nulle dans notre pays.

À terme, le carburant proposé dans les stations du SIGEIF sera du BIO GNV, soit 100 % vert.

La qualité de l'air est un enjeu capital de santé publique, il faut impérativement atteindre l'objectif de réduction de l'effet de serre de 40 % d'ici 2030. L'horizon est encore lointain, mais c'est le destin de la planète qui repose sur la réussite de cette transition et implique l'implantation urgente de nouveaux modes de production.

La sécurité des canalisations impose une surveillance permanente, d'autant qu'est enregistrée en 2018, une progression importante des accidents, notamment au cours de travaux de voirie.

La rétrocession des colonnes montantes par les propriétaires s'effectue trop lentement et pose de plus en plus de problèmes pour le contrôle de la sécurité. Plus de doute possible, la mobilité électrique, qu'elle soit sur batterie ou à hydrogène, a un bel avenir.

Fort de cette expérience, le SIGEIF déploie les premières bornes sur son réseau. À l'horizon 2030, 4,4 millions véhicules électriques sont prévus en France, ce qui nécessitera l'installation de points de recharges. Il faut en compter un pour 10 voitures, sur la voie publique.

Le SIGEIF propose à ses communes un service, clé en main, d'implantation et d'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques sur la voie publique.

Pour la coopération décentralisée, le SIGEIF poursuit son action et a financé trois projets en

2018 : au Burkina Faso pour 33 000 €, au Niger pour 2 500 € et en Arménie pour 2 000 €.

Sur notre commune, quelques incidents mineurs ont eu lieu sur le réseau. Ils ont sensiblement diminué par rapport aux années précédentes.

Nous enregistrons 3 780 clients. Depuis 2016, 30 ont quitté le fournisseur historique.

L'application proposée par le SYNCOM nous permet de mieux maîtriser les travaux sur la voie publique.

Besoin vital pour les familles, le coût du gaz et de l'électricité pèse de plus en plus sur le budget, et de nombreuses familles, ayant des difficultés, font appel aux aides proposées par le Département et la Ville.

En 2018, 317 familles ont eu une aide : 288 du Département et 29 de la Ville.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE. - Merci Jean. Il nous faut prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité, mais avant cela, avez-vous des questions ?

(Aucune.)

➡ **VOTE : IL EST PRIS ACTE DE CE RAPPORT A L'UNANIMITE**

1.14 - Présentation du rapport d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)

M. DELUCHAT. - Au sein du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication, nous sommes adhérents dans trois domaines : l'électricité, le développement des énergies renouvelables et les réseaux et services numériques. Concernant le quatrième réseau, la géothermie, nous avons notre propre société publique locale de géothermie.

S'agissant du haut débit, nous avons travaillé, avec Numericable au départ, pour la fibre optique. SFR a désormais pris le contrôle de Numericable et travaille aussi avec le SIPPEREC pour les villes qui, comme la nôtre, n'ont pas eu d'opérateur installant la fibre. Nous serons à 90 % de raccordable à la fin de cette année. Courant 2020, nous n'aurons que les nouveaux bâtiments ou les installations nouvelles dans les ZAC à connecter, dès que la livraison des appartements sera effective.

Concernant l'écologie, nous sommes aussi adhérents pour les énergies renouvelables, et notamment sur l'hydrogène vert. Un projet vise à récupérer, dans le cadre des énergies, des déchets ménagers notamment. Je crois qu'un projet est en cours à l'usine d'incinération de Créteil.

Nous sommes aussi adhérents à la centrale d'achat qui offre un bouquet de services numériques aux citoyens. Il s'agit de solutions de matériel et de logiciel, dans les domaines éducatifs et de la citoyenneté, qui nous permettent de faire des économies d'énergie.

Nous avons des subventions importantes, 45 537 € pour la modernisation de l'éclairage public en 2018, et 20 819,95 € pour la flotte communale de véhicules électriques.

Je termine en disant que le SIGEIF comme le SIPPEREC réfléchissent, l'un et l'autre, à l'installation de bornes électriques. Nous avons participé, au SIPPEREC, à une réunion d'information et avons eu des éléments pour pouvoir appréhender la meilleure méthode à utiliser

demain pour l'installation de bornes électriques sur la place publique. Nous aurons cette compétence dans les années à venir.

Mme la MAIRE. - Merci. Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix la présentation de ce rapport d'activité.

➡ **VOTE : IL EST PRIS ACTE DE CE RAPPORT A L'UNANIMITE.**

1.15 - Présentation du rapport d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

M. BLAS. - Le SIFUREP, syndicat intercommunal, gère les décès, les enterrements et les crémations. Quelques chiffres pour mémoire : Une délégation de service a été attribuée à OGF, qui n'est ni plus ni moins que les pompes funèbres générales.

Le SIFUREP gère deux chambres funéraires à Nanterre et à Montreuil, cinq crématoriums à Montfermeil, Mont Valérien à Nanterre, Val de Bièvre à Arcueil, Parc à Clamart et Champigny-sur-Marne.

Le syndicat, créé en 1905, regroupe 105 collectivités adhérentes. Pour information, notre adhésion au syndicat coûte 1 000 € par an, mais offre bon nombre d'avantages. En 2018, 614 000 personnes sont décédées en France. En Ile-de-France, nous déplorerons 75 956 décès.

Les avantages pour les familles des collectivités adhérentes : il existe une grille complète de tarifs valables sur le territoire du SIFUREP. Les prix sont négociés et inférieurs de 6 % en moyenne par rapport au tarif général d'OGF.

Un engagement tarifaire et un service d'obsèques négociés permettent de proposer un service complet de prestations aux familles. Ce service distingue inhumation et crémation. Le tarif inhumation s'élève à 1 935 € TTC, et le tarif crémation à 1 541 € TTC. Les familles ont un service de qualité avec des tarifs compétitifs et peuvent comparer avec les devis d'autres opérateurs funéraires.

Le service complet d'obsèques comprend l'organisation et la préparation des obsèques, le convoi avec corbillard et chauffeur, les porteurs au convoi, l'aide et l'accompagnement d'un maître de cérémonie, le cercueil, le capiton et l'emblème. Il existe des conditions particulières pour les obsèques d'enfant avec la gratuité des obsèques, préparation et organisation des obsèques, formalités et démarches, cérémonie, convoi ainsi que la fourniture d'un cercueil lorsque le certificat de décès a été établi, pour les enfants de moins d'un an ; et la prise en charge à 50 % des frais d'obsèques pour les enfants de moins de seize ans. Le sujet est un peu macabre mais correspond à la réalité.

La prise en charge des obsèques, des personnes dépourvues de ressources suffisantes, est prévue dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sur la base d'une attestation du centre communal d'action sociale.

Vous savez tout ce qu'il peut y avoir d'intéressant sur le SIFUREP. Une centrale d'achat est également en place, certaines communes en bénéficient déjà. Je dois envisager cette centrale d'achat, auprès du service de l'état-civil, pour permettre une meilleure réalisation sur notre cimetière communal et un meilleur suivi pour relever les tombes délaissées.

Mme la MAIRE. - Merci, avez-vous des questions ?

M. DELUCHAT. - Je vois que la délégation passée avec les pompes funèbres générales est valable six ans à compter du 1^{er} janvier 2013. Nous sommes en 2020 ?

M. BLAS. - Je viens de présenter le rapport de 2018. La délégation a été renouvelée le 1^{er} janvier 2019.

Mme la MAIRE. - Il y a peut-être une erreur dans le rapport de présentation. Elle a été reconduite.

M. BLAS. - Oui.

M. DELUCHAT. - Cela me rassure.

Mme la MAIRE. - Tu n'en es pas là, André ? Ce n'est pas parce que tu as bientôt terminé ton mandat, qu'il faut commencer tout de suite à penser à ce genre de sujet. Tu as le temps. Profite de ta retraite !

Y a-t-il d'autres questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : IL EST PRIS ACTE DE CE RAPPORT A L'UNANIMITE.**

2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

2.1 - Approbation de la convention entre le Département du Val-de-Marne et la commune de Chevilly Larue relative au programme local de prévention bucco-dentaire

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Comme régulièrement depuis 1991, la Ville met à disposition un dentiste intervenant dans les crèches et dans les écoles maternelles et élémentaires. Par ailleurs, de plus en plus de partenariats se développent avec la CPAM. Cette convention est vraiment importante parce qu'elle nous informe de l'état sanitaire de nos enfants et nous notons de grandes différences d'un quartier à l'autre par rapport aux habitudes alimentaires, et non éducatives. Cette convention est vraiment très importante. Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 - Approbation de la convention 2020 pour les missions de l'Agence locale de l'Énergie du Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne (CAUE 94) au sein du Relais-énergie

M. TAUPIN. - L'Agence de l'énergie du Val-de-Marne a accompagné depuis deux ans le Relais-énergie dans son travail de communication et de sensibilisation du grand public, portant sur toutes les questions d'économie d'énergie, notamment pour des personnes qui souhaitent aménager les combles ... et aussi auprès des copropriétés. Afin de poursuivre les activités de sensibilisation au rôle énergie, de nouvelles permanences mensuelles auront lieu de janvier à décembre 2020, des animations, stands et événements, la Fête communale ainsi que dans d'autres lieux. Un accompagnement technique des copropriétés Chevillaises dans la rénovation énergétique est prévu à travers des ballades thermiques. Il y en a eu une récemment. Il est proposé au Conseil municipal de poursuivre le travail du Relais énergie avec l'agence locale de l'énergie du CAUE 94.

Mme la MAIRE. - Des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE

Mme la MAIRE. - Nous en avons fini avec l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions diverses ?

Mme PONOTCHEVNY. - Nous avons vu que la Région donnait une subvention pour les vélos électriques. Certaines personnes s'interrogeaient. Y a-t-il concomitance entre les deux ? Comment cela se passe-t-il ? Avez-vous eu du succès avec ces vélos électriques ? Merci.

M. TAUPIN. - Effectivement, une subvention de la Région est à hauteur de 500 €. Cette subvention ne se cumule pas avec la subvention municipale. Quelqu'un qui achète un vélo et demande une subvention de 200 € auprès de la ville de Chevilly-Larue, recevra une subvention de 300 € de la Région pour compléter et atteindre les 500 €. Cela ne peut pas dépasser 500 €.

Mme la MAIRE. - Ce qui atténue l'intérêt de la subvention communale.

M. TAUPIN. - Oui.

Mme PONOTCHEVNY. - Avez-vous eu beaucoup de demandes ?

M. TAUPIN. - Oui. Je dois signer entre deux et trois accords par mois, surtout au cours de l'été et à l'automne. Nous constatons une baisse en ce moment puisque c'est la période hivernale, mais cette subvention a beaucoup de succès.

Mme la MAIRE.- Depuis sa mise en place récente.

M. LOFARO. - Je ne sais pas si je dois dire ce que je vais dire. Je rappelle que demain débute le village de Noël. Nous vous invitons à venir très nombreux à compter de 18 heures, et peut-être même un peu avant. Cette année, nous avons une opération un peu différente, légèrement modifiée, avec des chalets. Nous conservons la patinoire et tout cela est mis en place dès cet après-midi. À demain.

Mme la MAIRE.- Charlotte, tu souhaitais en début de séance avoir la parole à la fin. Réitères-tu ta demande ?

Mme SUAZO. - Je voulais vous parler du Grenelle sur les violences conjugales qui vient de se terminer et qui a eu lieu à grand renfort de communication. Malheureusement, il s'est agi d'une montagne qui a accouché d'une souris, car comme souvent, la problématique est vue par le Gouvernement par le petit bout de la lorgnette. En fait, au lieu de prendre cette problématique comme une problématique structurelle, non, des effets d'annonce nous ont été proposés avec des mesures vraiment mineures. Je ne vous les listerai pas, vous pouvez y avoir accès facilement.

Je voudrais à nouveau dire à quel point Chevilly-Larue s'engage sur la question, pour accompagner les femmes victimes de violences conjugales. Vous savez ce qui est mis en place et malgré tout, cela relève beaucoup de l'aide et du soutien ponctuel aux femmes. En réalité, il faudrait prendre la question par le début, c'est-à-dire commencer par travailler sur les stéréotypes de genre, sur les violences structurelles dont sont victimes les femmes. Entre autres, parce que n'en déplaise à certains, nous vivons dans une société patriarcale. Il faudrait donc lutter et prendre les choses à la racine et lutter contre ces stéréotypes. Dans cette affaire - dédicace spéciale à André - il faudrait accompagner les femmes, notamment en leur permettant d'aller faire constater les coups et blessures dont elles sont victimes, ainsi que les violences psychologiques.

Pour cela, le Gouvernement prend des engagements minimales en la matière. Pour le logement bien sûr, Barbara tu peux peut-être confirmer que nous recevons des femmes, victimes de violence, qui n'ont nulle part où aller.

Simplifier le parcours judiciaire, leur permettre de porter plainte à l'hôpital : ces points ont été abandonnés par le Gouvernement. Il faudrait simplifier l'accès à la mesure d'éloignement, qui, je ne sais pas pourquoi, ne se met pas en place. Les femmes ne savent pas et moi-même je ne sais pas, même en posant la question au chef de la police ici à Chevilly-Larue, comment faire pour demander cette mesure d'éloignement, l'aide juridictionnelle, etc. Bref, nous avons besoin d'aborder le sujet de manière globale.

La prise en charge des auteurs pour empêcher la récurrence, proposée par le Gouvernement avec des financements, n'est pas claire non plus.

Je vous informe, qu'aujourd'hui, 143 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, pour l'année 2019. Cela augmente tous les deux jours. Je voudrais vous dire également qu'il faudrait prendre en considération les violences dont les femmes sont victimes dans la société, en sachant qu'elles sont victimes aussi sur leur lieu de travail, dans la rue, etc.

Le résultat de ce Grenelle est extrêmement décevant. Bien sûr, aucun euro supplémentaire n'a été débloqué. Les femmes continueront donc de mourir et d'être victime de violences sexistes et sexuelles.

Mme la MAIRE.- En tant que Maire, je reçois également, dans mes permanences, un nombre

important de femmes victimes de violences. Lorsque vous vous trouvez face à une personne qui vous explique que son avocate lui conseille de ne pas entamer la procédure d'éloignement parce que son ITT n'est que de deux jours, et pour que la procédure ait une chance d'aboutir à son terme, il doit être au minimum de huit jours, sans quoi elle n'est pas jugée suffisamment crédible dans sa souffrance et elle est donc obligée de retourner à domicile et d'accueillir son conjoint, vous êtes face et vous lui dites « je comprends... ». Ce n'est pas une digne.

Je me joins effectivement à ton cri d'alerte ce soir, parce que j'y ai été confrontée à de nombreuses reprises pendant la mandature, et de plus en plus fréquemment. Expliquer à une femme, qu'elle ne s'est pas fait battre assez fort pour mériter la procédure d'éloignement, est un peu douloureux. Je suis assez d'accord avec tout cela.

M. BLAS. - Avant que nous nous quittions, je voulais vous informer, nous l'avons appris ce matin, du décès du Docteur Michel Laverdure, père du Docteur Laverdure qui officie aujourd'hui à Chevilly-Larue. Il est décédé à 90 ans et a officié pendant un bon nombre d'années. Il a donné beaucoup de son temps à l'époque où Christian Hervy avait créé un centre d'hébergement d'urgence.

Il ne manquait pas de se faire connaître, il donnait de son temps, il venait consulter gracieusement les nécessiteux qui étaient là et qui avaient besoin de lui. Je voulais lui rendre hommage ce soir, c'était un monsieur très bien qui a fait beaucoup sur l'humanitaire. Merci.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Je veux rajouter, pour rebondir sur ce que, hélas, Charlotte a dit. Ce soir dans l'assemblée, le mot hystérie a été employé deux fois, il n'y a rien de plus sexiste qui renvoie à une condition dégradante de la femme. Quand il est question d'éducation, il faut faire attention. Moi qui suis avec des enfants, je me bats contre les préjugés et les genres. Nous-mêmes sommes aussi victimes de nos types de langage. Essayons tous ensemble d'éviter ce genre de mot : hystérie ou « tu as tes vapeurs ou tes ragnagnas », etc.

Mme la MAIRE. - Nous avons compris.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Tout ce qui nous renvoie à une condition digne.

Mme la MAIRE. - Des documents doivent être signés avant de quitter la salle.

(La séance est levée à 22 h 34.)